



Secrétariat Général

No 9

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2012**Présidence : Claude Morex**

La séance est ouverte à 18h35 en présence de Mme Lammar, Maire, M^{me} De Haller Kellerhals, Conseillère administrative et M. Walder, Conseiller administratif, et de M^{mes} Budry, Cambier, Hiltpold, La Chiusa, Marti, Molinari, Murbach, Stebler et Vaucher Conseillères municipales.

MM Baertschi, Barthassat, Baud, Buchs, Chiorino, Etienne, Gerster, Gevisier, Mantilleri, Maulini, Monney, Morex, Papparou, Pistis, Pollini, Prod'hom, Richard, Rossi, Voignier, Wolfisberg et Zongo, Conseillers municipaux

Excusés : M. Mino

Le Président ouvre la séance en saluant la présence de notre Maire, nos Conseillers administratifs, notre Secrétaire Général, notre mémorialiste et le public.

Le Président excuse M. Mino qui ne peut pas être parmi nous ce soir.

Le Président demande à l'assemblée de se lever pour respecter une minute de silence à la mémoire de Mme Wolfisberg.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 février 2012
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif :**
4. Délibération administrative **29-2012 R** : proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude destiné aux études de circulation du parking Vibert
5. Délibération administrative **31-2012 P** : proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit complémentaire relatif à l'aménagement des espaces du secteur Jacques-Dalphin
- Propositions des membres du Conseil municipal**
6. Motions
 1. Motion **10-2012 P** : pour la création d'une crèche de type "Low-Cost"
 2. Motion **11-2012 P** : pour la création d'une fondation intercommunale pour le théâtre
 3. Motion **12-2012 P**. sautons les bouchons de l'avenue Vibert-Rue Jacques-Grosselin
7. Postulats
8. Résolutions
 1. Résolution **8-2012 P** : trop de frontaliers : accordons la préférence aux résidents carougeois et genevois pour les emplois dans la commune ainsi que dans les fondations municipales
9. Pétitions
 1. Pétition **5-2011 R** : pour sécuriser l'accès depuis le chemin de la Grande-Pièce au chemin de Pinchat et inversement
10. Questions

Il n'y a pas de remarque sur l'ordre du jour.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 FEVRIER 2012

M. Baertschi fait remarquer qu'à la page 26 il est écrit "des embolées lyriques" alors qu'il s'agit "d'envolées lyrique".

Dans le même paragraphe, il avait parlé de montants élevés pour remettre du gravier et il demande qu'on rajoute "aux Charmettes".

M. Baud demande que soit remplacé le nom de M. Guldemann par le sien dans la liste des personnes présentes.

Le procès-verbal, ainsi modifié, est approuvé par 28 oui et 1 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Lammar

La première communication concerne la fête Fédérale de Lutte en 2016.

En date du 15 septembre 2011 elle avait communiqué que le canton de Genève était candidat pour accueillir la fête fédérale de lutte suisse en 2016 et que Carouge soutenait cette candidature, sans toutefois aucune implication financière.

Le Comité d'organisation, composé de plusieurs personnes et personnalités de la Ville de Carouge dont notre ancien Maire, la Ville de Lancy, la Ville de Genève, l'Etat, le club de lutte et le président Monsieur Jean-Marc Guinchard, ont travaillé d'arrache pied pour présenter une excellente candidature et obtenir le soutien de deux parrains en les personnes de Messieurs Michel Pont et Hans Leutenegger.

Le weekend des 3 et 4 mars dernier, se déroulait une assemblée à Aigle pour l'attribution de cette fête.

3 cantons, 3 villes étaient concurrentes : Estavayer-le-Lac pour Fribourg, Colombier pour Neuchâtel et Genève.

Malheureusement, elle nous informe que la candidature de Genève n'a pas été choisie puisque c'est Estavayer-le-Lac qui a remporté haut la main le vote.

Cela étant, le projet a été mobilisateur et elle tient à relever l'excellente collaboration entre les communes et l'Etat, ce qui doit servir d'exemple pour la suite.

A ce titre, elle souhaite nous lire la lettre que Charles Beer lui a adressée.

Madame le Maire,

A la suite du dénouement malheureux du dimanche 4 mars 2012, je tenais à souligner la très bonne collaboration de l'Etat de Genève et des villes de Carouge, de Genève et de Lancy dans le cadre du Comité de candidature pour l'accueil de la Fête fédérale de lutte suisse et des jeux alpestres à Genève en 2016.

Le projet que nous avons promu et défendu aura instauré une nouvelle dynamique à Genève pour des candidatures à l'accueil de manifestations sportives d'envergure. Je suis convaincu que de nombreux autres projets bénéficieront du chemin ainsi tracé, avec la réussite qui nous aura manqué à Aigle.

La deuxième communication répond à la question orale que M. Baertschi lors du dernier Conseil municipal et qui s'inquiétait du vandalisme, notamment dans le secteur Cardinal-Mermillod – Octroi et la rue Vautier.

Malheureusement, le vandalisme ne sera jamais totalement éradiqué. Toutefois, les effectifs des A.P.M fonctionnent de 7h30 à 8h00 du lundi au mardi, de 6h30 à 24h00 de mercredi à jeudi et comme elle l'avait indiqué lors du dernier Conseil municipal, depuis le 1^{er} mars toute la nuit le vendredi et le samedi.

Une attention particulière a également été donnée pour les endroits désignés par M. Baertschi et un bilan complet sera fait dans les 3 mois.

D'ores et déjà, les deux premières nuits des 2 et 3 mars, il a été répondu à 8 réquisitions de la population, dont 7 pour le bruit et les échos qui nous ont été rapportés sont extrêmement positifs, tant de la part des habitants que de la police cantonale.

Communications de Mme De Haller Kellerhals

La première communication concerne le catalogue qui a été distribué à chacun des membres pour l'exposition qui est actuellement au musée et qui s'appelle "Les Grands Centièmes". Elle nous informe que, lié à cet exposition, se trouve sur la place de l'octroi des oriflammes qui ont été également conçues par M. Humeroze.

Elle encourage les membres à consulter ce catalogue et visiter cette exposition qui se tient jusqu'au 6 mai à la bibliothèque.

Le format spécial de ce journal contraste fortement avec le programme du printemps carougeois que vous avez pu trouver dans le journal "Carouge" que vous avez récemment reçu. Concernant le printemps carougeois, le programme est alléchant et se déroulera sur deux week-ends du 19 au 29 avril.

En tant que Conseillers municipaux et Conseillères municipales, vous avez chacun droit à deux places pour un des spectacles payants. Vous allez recevoir prochainement un courrier de Mme Lena Brina pour vous inscrire.

La deuxième communication répond à la question écrite de l'UDC déposée lors du Conseil municipal du 28 février 2012 et intitulée "Carouge, mouille sa chemise trop socialement au détriment de ses Citoyens !"

Mme De Haller Kellerhals donne lecture de la réponse qui sera remise au groupe UDC.

Messieurs les Conseillers municipaux du groupe UDC,

Vous avez adressé au Conseil municipal le 28 février courant, au nom de votre groupe, une question écrite intitulée "Carouge, mouille sa chemise trop socialement au détriment de ses Citoyens !". Notre Conseil a le plaisir de vous répondre ce qui suit.

Le Conseil administratif avait porté à la connaissance des membres du Conseil municipal en début janvier les dispositions prises par l'Hospice Général pour accueillir dans l'abri de la protection civile situé sous la Salle des Fêtes des requérants d'asile.

Une séance d'information a été organisée le 18 janvier en soirée par l'Hospice Général à l'intention des voisins de cet abri. Les nombreuses personnes qui ont répondu positivement à cette invitation ont pu recevoir toutes les informations utiles et poser des questions. Le Conseil administratif, qui était présent in corpore lors de cette soirée, a été interpellé par différents participants pour mettre en place des mesures visant à montrer la solidarité de la commune envers les personnes accueillies. Des habitantes et habitants ont spontanément offert d'apporter leur soutien. Suite à ces demandes, le Conseil administratif a chargé le service des affaires sociales de prendre contact avec les personnes gérant l'abri pour déterminer quelles seraient les propositions simples et rapides à mettre en place.

Sachant que les personnes accueillies restent pour un temps limité dans cet abri et ne disposent pas de moyens financiers permettant d'organiser des activités en journée, trois actions ont été mises en place.

La première consiste à mettre à disposition quelques quotidiens en langue anglaise, la deuxième à solliciter les dons d'habits chauds, la troisième à mettre à disposition des entrées gratuites pour la piscine des Pervenches. L'association Carouge Afrique a sollicité le Conseil administratif pour bénéficier de la salle des Charmettes pour organiser une rencontre entre les membres de cette association reconnue et les requérants qui le souhaitent pour un moment de partage convivial. Cette soirée à laquelle le Conseil administratif a également participé in corpore, s'est déroulée le jeudi 15 mars et a connu un vif succès.

La préoccupation du Conseil administratif est de permettre à quelques personnes hébergées dans cet abri de pouvoir profiter d'activités physiques et de ne pas être totalement désœuvrées pendant la journée. Compte tenu du manque total d'équipement à disposition, quelques maillots de bain et des linges bon marché ont été acquis et mis à disposition par roulement aux personnes qui se rendent à la piscine par groupe de 5 maximums. L'Hospice Général a salué cette initiative qui contribue grandement à conserver un bon climat à l'intérieur de l'abri, dont toutes les personnes qui l'avaient visité le 18 janvier avaient convenu qu'il était extrêmement exigu et forcément peu accueillant.

Concernant la demande faite par le groupe UDC d'organiser sous forme de contrepartie différentes activités comme du nettoyage du domaine public par les requérants, cette proposition se heurte à plusieurs difficultés. Il faut savoir que les personnes relevant de l'aide d'urgence ont en effet la possibilité d'effectuer des travaux d'utilité communautaire conformément à l'art. 28 du RIASI et reçoivent en contrepartie CHF 50.- par mois au maximum comme argent de poche pour 20 heures de travail. Il s'agit d'une possibilité et non d'une obligation. Le Conseil administratif considère que l'organisation d'une telle contre-prestation par notre personnel serait très compliquée à mettre en place. Elle nécessiterait la mise à disposition d'encadrants parlant anglais et représenterait in fine un coût déraisonnable pour la commune pour un bénéfice pour la collectivité assez mince.

Nous ne souhaitons donc pas entrer en matière sur votre proposition et sommes convaincus que vous comprendrez les raisons que nous invoquons pour étayer notre réponse.

Nous vous adressons, Messieurs les Conseillers municipaux du groupe UDC, nos cordiales salutations.

Communications de M. Walder

La première communication concerne la Communauté des communes urbaines.

Comme vous avez pu le lire dans le journal "Carouge" ainsi que d'autres journaux, la ville de Carouge s'est récemment associée à celles de Genève et Lancy sous la dénomination de Communauté des communes urbaines.

Cette association vise d'une part à mieux coordonner nos positions et besoins en matière d'aménagement du territoire et, d'autre part, à défendre et promouvoir nos intérêts dans les discussions avec l'Etat et ce tout particulièrement dans le projet Praille-Acacias-Vernets. La création de cette association découle de la constatation que, malgré l'annonce il y a environ 5 ans du lancement de ce projet par le canton et la réalisation d'un très grand nombre d'études, les orientations déterminantes de ce projet qui sont cruciales pour l'avenir de notre commune n'ont toujours pas été définies. Il faut savoir qu'à ce jour, seule la règle du 1 logement pour 1 emploi à été formalisée.

C'est ainsi qu'au travers de la communauté des communes urbaines, nous demandons que, dans le cadre du PAV, soient abordés trois paramètres déterminants pour nos communes que sont :

- Les gabarits du bâti et la densité du périmètre ;
- Le concept de mobilité à l'intérieur du PAV et ses accès ;
- Le type et le financement des équipements publics.

En termes d'équipements publics, nos trois villes ont agrégé leurs demandes qui ont été transmises à l'Etat afin d'en discuter. Dans les grandes lignes, il s'agit :

- De prévoir des équipements culturels suffisants dont une maison de la culture et des arts idéalement dans le périmètre de l'Etoile ;
- D'envisager des espaces commerçant et particulièrement un concept pour promouvoir le commerce de proximité ;
- De proposer suffisamment de places de crèches et d'écoles ;
- De placer les équipements sportifs nécessaires dont une grande partie sur le périmètre du camembert sur la Ville de Lancy ;
- De prévoir des espaces verts suffisants dont un grand parc d'une surface proche de celui des Bastions situé sur le territoire de Carouge.

En tant que responsable de l'aménagement du territoire et propriétaire des parcelles, il appartient bien entendu au canton de décider ce qu'il entend faire de ce périmètre. Toutefois, lors du déclassement de la zone industrielle, l'Etat s'était engagé à travailler avec les communes dans la réalisation de ce projet. Cette orientation a même fait l'objet d'une convention entre toutes les parties, ce qui avait permis d'éviter le référendum.

Force est de constater que, pour l'instant, le rôle dévolu à nos commune dans l'avancée de ce projet reste très aléatoire et symbolique. A travers cette démarche, nous tenions donc également à réaffirmer notre détermination de jouer un rôle actif dans le développement du PAV, projet qui, il le rappelle, est déterminant pour l'avenir de notre commune.

Dès que nous aurons pu rencontrer le nouveau chef du département ad intérim, nous organiserons une séance de commission afin de discuter en détail de l'avancée du projet.

La deuxième communication concerne la réorganisation du secteur Acacias – Noirette.

Le 31 mars de l'année passée, la commission des pétitions recevait les représentants de l'association des habitants de la Praille à la suite du dépôt d'une pétition demandant des mesures fortes afin de réduire les nuisances dans le secteur Acacias – Noirettes.

Le Conseil municipal, lors de sa séance d'Avril 2011, avait décidé de renvoyer ce dossier au Conseil administratif en lui demandant de proposer des mesures visant à répondre à la demande des pétitionnaires.

Il souhaite rassurer les membres de ce Conseil sur le fait que Conseil administratif suit ce dossier qui est mené selon un processus participatif.

Le Conseil administratif a, en effet, organisé plusieurs séances avec les représentants de l'association des habitants de la Praille ainsi qu'avec ceux des grandes entreprises du secteur, soit Pictet, UBS, Migros et JTI afin de discuter des aménagements du secteur. En parallèle des

doléances des habitants, les entreprises s'inquiètent tout particulièrement de l'engorgement, aux heures de pointe de ce secteur. Lors de ces séances, nous avons pu discuter, concrètement et rue par rue, des possibilités d'amélioration.

Sous l'égide de nos ingénieurs civils, nous finalisons en ce moment un plan d'aménagement du secteur reprenant, en grande partie, les souhaits des différentes parties.

Il tient à souligner l'excellente participation de tous les protagonistes qui, grâce à leur investissement et leur sens du compromis, nous permettra de vous présenter un projet léger, facilement réalisable et surtout répondant aux préoccupations des principaux intéressés, soit les habitants et les entreprises.

Ce projet vous sera présenté au début du mois de mai en commission de l'urbanisme-mobilité-aménagement.

La troisième communication concerne les arbres de la commune.

Dans sa politique de préservation du capital arborisé de la commune, il nous informe de deux expériences avant-gardistes vont être menées par nos experts jardiniers.

La première concerne les attaques répétées dont sont victimes nos marronniers par la "teigne du Marronnier" qui provoque un dessèchement du feuillage de l'arbre puis la chute des feuilles.

La deuxième concerne celui des Ginkgos plantés sur l'espace public, notamment ceux de la rue Caroline, du cimetière de Carouge et des désagréments produits par la chute de ses fruits nauséabonds.

Pour la "teigne du marronnier", une expérience se fera en deux temps, une première par des injections dans une partie des marronniers se trouvant sur le boulevard des Promenades. Les marronniers se trouvant sur la route de Saint Julien se verront habités d'habitats pour les mésanges bleues qui sont connues pour manger la teigne des marronniers.

Ces actions seront menées sous forme d'expériences et nous espérons avoir, cet automne, des résultats positifs. En comparant ces deux expériences, nous verrons laquelle est la plus productive. Le but étant de prolonger la vie de nos marronniers.

Concernant les Ginkgos, le Conseil administratif ne souhaite pas comme pour les marronniers procéder trop rapidement et trop facilement à l'abatage des arbres et nous avons, avec le service des espaces verts évalué toutes les possibilités existantes.

Il se trouve qu'une injection d'hormones qui a été testée aux Etats-Unis a permis de résoudre le problème à la satisfaction des habitants. Dès lors, et sous l'égide du professeur Lefort du laboratoire technique horticole de Lulliers, nous allons tester cette solution et espérons pouvoir d'ici la fin de l'année vous annoncer que nos arbres carougeois sont sauvés et plus menacés d'être enlevés.

La quatrième communication répond au postulat du groupe UDC qui demandait que la Ville de Carouge entreprenne des démarches pour proposer le système VéLostrail qui consiste à boucher les rails de tram à certains endroits pour permettre aux vélos de passer.

Le Conseil administratif a immédiatement écrit au TPG et M. Pascal Ganty, directeur développement et ingénierie des TPG nous a répondu le 21 mars 2012 par le courrier suivant :

Nous avons entrepris dans le cadre de l'extension tramway section Cornavin-Onex-Bernex un test du système "Vélostrail" à l'endroit du quai de la poste et du carrefour rue du Stand/Bd Georges-Favon. Un bilan concernant ce test sera effectué après environ une année d'explo-

tation, soit dans le courant du mois de septembre prochain. Les conclusions connues, nous déciderons alors de déployer ou non le système "Vélostrail" sur le réseau des tpg.

Le dispositif "Vélostrail" a pour objectif d'éviter aux cyclistes qu'une roue de leur vélo s'engage dans la gorge du rail et les fasse chuter, ceci à l'endroit où l'angle entre la trajectoire du cycliste et la voie est aigu. Ce dispositif ne présente aucun intérêt où l'angle de croisement est proche de la perpendiculaire et surtout, nous n'envisageons pas de généraliser ce système sur notre réseau.

Enfin pour terminer, je me permets de vous rappeler qu'il est prévu dès 2013 d'entreprendre la réfection du Pont de Carouge et que le projet prévoit des pistes cyclables indépendantes des voies tramways. Dès lors, la solution "Vélostrail" ne présente pas d'intérêt dans ce contexte.

M. Walder revient sur l'amendement qui avait été demandé par le Conseil municipal pour engager une étude sur le relevé des points dangereux et proposer des solutions pour les cyclistes et il nous informe qu'un mandat a été confié cette semaine à M. Broggin, urbaniste indépendant également membre de Pro-vélo.

Le Conseil administratif reviendra auprès du Conseil municipal lorsqu'il en aura les résultats.

La cinquième communication répond à la question de Mme Cambier concernant la zone 30km/h Débridée.

En résumé, elle demandait d'insister auprès de la DGM et de l'Etat pour que deux passages piétons puissent être installés.

Le Conseil administratif a écrit cette semaine à l'Etat pour faire la demande formelle de mettre en place deux passages piétons aux deux extrémités de la rue de la Débridée. Nous attendons leur réponse positive ou leurs explications.

La sixième communication apporte un complément de réponse à la question orale de M. Gerster du mois de janvier dernier.

En effet, il s'inquiétait de l'état délabré et quelque peu dangereux du cheminement du chemin en pierre sur la parcelle Grand-Hutins/Batelle.

Le Conseil administratif a fait une demande formelle à l'Etat afin qu'ils acceptent que nous fassions les travaux et qu'ils les prennent en charge. L'estimation du coût desdits travaux est de CHF 12'000.— pour la réfection de ce chemin.

Nous sommes dans l'attente d'une réponse.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

La première communication concerne un courrier que le Président a reçu du Président du Grand Conseil, M. Losio et il demande au secrétaire d'en donner lecture.

*Conseil municipal de la Ville de Carouge
M. Claude Morex, Président*

Visite du président du Grand Conseil du 28 février 2012

*Monsieur le Président,
Cher Monsieur,*

C'est avec un grand intérêt que j'ai assisté à la séance plénière du mardi 28 février 2012 de votre Conseil municipal.

Je voudrais vous remercier vivement pour le chaleureux accueil qui m'a été réservé à l'occasion de cette séance et pour l'invitation au repas qui a suivi.

Cette visite m'a permis d'apprécier l'intérêt et l'investissement des Carougeoises et Carougeois dans la vie politique communale, ce qui me touche beaucoup.

En vous adressant mes meilleurs vœux pour les prochaines sessions de votre Conseil, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Cher Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

*Pierre Losio
Président*

La deuxième communication est relative à la commission extra-parlementaire de l'APED et le Président demande au secrétaire de donner lecture du courrier de Mme Marclay.

Concerne : commission extra-parlementaire APED

Madame la Conseillère administrative, Chère Jeannine,

Comme tu l'as sans doute appris, j'ai eu de graves ennuis de santé et il m'est actuellement impossible de faire face à mes obligations.

Je te prie donc de considérer ces quelques lignes comme ma démission de la commission de l'Aide aux Pays en développement.

Je regrette beaucoup de ne pas pouvoir participer à ses activités qui m'intéressent énormément.

Je te prie d'agréer mes salutations amicales.

Cathlène Marclay

Suite à cette démission, le groupe A Gauche Toute a envoyé un courrier sollicitant son remplacement et le Président demande au secrétaire d'en donner lecture.

Concerne : représentante AGT à l'APED

Monsieur le Président,

Pour des raisons de santé, Madame Cathlène Marclay a dû renoncer à représenter AGT-Carouge au sein de la commission d'Aide au Pays en développement. Pour la remplacer, nous vous présentons la candidature de Mme Marianne Perrenoud. Une personne bien connue puisqu'elle a travaillé longtemps à la Bibliothèque municipale de Carouge.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous adressons, Monsieur le Président, nos salutations respectueuses.

*Pour A Gauche Toute
Jean-Marc Richard*

Comme le veut le règlement, le Président demande l'accord aux membres du Conseil municipal pour le remplacement de Mme Marclay par Mme Perrenoud.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

La troisième communication concerne un courrier du parlement des jeunes genevois et le Président demande au secrétaire d'en donner lecture.

Concerne : parlement des Jeunes Genevois fondé le 22 février 2012 à Genève

Madame, monsieur, cher-es membres des autorités,

Le Parlement des Jeunes Genevois a pour principale ambitions :

- de fédérer les différents Parlements des Jeunes des communes du canton qui existent déjà ;
- d'offrir une plateforme de rencontres et d'expression apolitique à l'ensemble des jeunes du canton âgés de 15 à 25 ans, qu'ils soient membres ou non d'un de ces parlements communaux.

Nous souhaitons renforcer l'attrait des Parlements des Jeunes dans les communes genevoises et encourager la création de nouveaux. C'est la première fois à Genève qu'une structure de type cantonal est créée.

Le premier parlement des jeunes a vu le jour au 16^{ème} siècle à Berne. Son but était de préparer les jeunes citoyens bernois à leur future vie politique.

En 1995, la Fédération suisse des Parlements des Jeunes a été créée. Elle compte aujourd'hui 34 membres, 17 non-membres et 13 entités en cours de création dans toute la Suisse (www.dsj.ch). La fédération dispose de documents servant en pratique à la constitution d'un parlement des jeunes dans les communes <http://www.dsj.ch/fr/parlements-des-jeunes/fondation/manuel.html>.

Nous vous rappelons que les jeunes à Genève représentent quelque 61'500 personnes, soit un peu plus du 13% de la population cantonale.

Le Parlement des Jeunes Genevois veut :

- conduire une politique de projets plutôt que de devenir une politique de partis ;
- permettre aux Parlements des Jeunes communaux existants de collaborer ;
- offrir à l'ensemble des jeunes du canton, non membres de parlements existants, un lieu de rencontre où ils peuvent échanger des idées et mettre sur pied des projets avec d'autres jeunes de leur âge ;
- projeter des actions permettant de mieux comprendre le fonctionnement de notre canton et l'embellir par nos propositions ;
- devenir des acteurs responsables, respectés et écoutés par les édiles politiques.

Nous souhaitons rencontrer un ou plusieurs délégués politiques de votre commune pour engager un ou plusieurs projets utiles et mobilisateurs.

En vous remerciant de l'intérêt que vous prenez à la lecture de la présente, et dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous adressons nos plus cordiaux messages.

Pour le comité PJG

Zéa Girod, Présidente
président

Adrien Rufener, Vice-président

Surya Sanchez, Vice-

La quatrième communication est un courrier de M. Marcel Curty concernant le tour de plage. Le Président précise que le Conseil administratif a déjà répondu à M. Curty.

Le Président demande au secrétaire d'en donner lecture.

Concerne : Tours de plage

Madame le maire,

Je me permets de vous demander la raison de la pose de panneaux en bois sur le pourtour des fontaines des Tours. Cela ressemble à un GHETTO pendant les 6 mois d'été, c'est inesthétique. Au fait, ces panneaux sont posés pour cacher les fontaines, je voudrais savoir.

Pourquoi le vendredi et samedi de chaque semaine ont autorisé du Rock, Rap ou Salsa avec un bruit infernal. Nous sommes privés de la jouissance du balcon chaque semaine, ou est le respect des habitants des Tours. C'est la nouvelle culture que l'on nous impose. Je vous invite avec plaisir à mon appartement pour écouter le bruit imposé avec portes et fenêtres fermées et ne pouvant suivre les programmes TV.

Je vous demande la suppression de la musique Rock, Rap et Salsa par le bal musette qui est plus sympathique. Il me serait agréable de recevoir une réponse positive de votre part.

Dans l'attente de vos nouvelles, je vous prie d'agréer, Messieurs, Dames, mes salutations respectueuses.

Curty Marcel

La cinquième communication informe les membres que le recours à la chambre administrative contre la délibération 2-2012 a vu sa procédure suspendue en raison du décès de l'avocat des recourants et qu'il est peu probable que le Conseil d'Etat se prononce sur l'annulation du scrutin avant l'issue de la procédure en cours devant la chambre administrative.

Propositions du Conseil administratif :

4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 29-2012 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE DESTINE AUX ETUDES DE CIRCULATION DU SECTEUR VIBERT-PROMENADES-GROSSELIN ET A L'ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE) POUR L'EXTENSION DU PARKING VIBERT

Le président indique que ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 28 février 2012 et renvoyé en commission d'urbanisme-mobilité-aménagement.

Celle-ci s'est réunie le 8 mars 2012 et le rapport a été établi par M. Gerster.

Il demande si ce dernier a quelque chose à y ajouter.

M. Gerster répond négativement.

Le Président informe que l'amendement suivant a été proposé lors de cette séance de commission : coordonner les études de circulation avec la Fondation immobilière de Carouge. Cet amendement a été accepté à l'unanimité. La commission a préavisé favorablement ce projet ainsi amendé par 9 voix pour (unanimité). Il ouvre la discussion.

M. Etienne annonce que le groupe socialiste votera la délibération. Il rend attentif au point 3 du descriptif des prestations (étude de faisabilité et intégration urbaine) notamment en ce qui concerne la requalification des espaces publics. Il rend également le Conseil administratif attentif au fait qu'il est essentiel, dans ce genre de travaux, de faire très attention à l'aménagement urbain et à la problématique de l'aménagement des espaces publics.

Mme Stebler indique que son groupe soutient ce projet vu la future zone piétonne (qui sera peut-être un jour plus grande) et les modérations de trafic. Cependant, elle trouve que 300 places est énorme. Toutes les nouvelles voitures qui vont arriver dans ce secteur vont saturer encore plus le quartier, d'autant plus qu'une motion est présentée pour supprimer les bouchons. Face à l'augmentation de 10 % du trafic à Genève, au danger des particules fines et au problème de saturation de l'espace public, il faut se demander si l'on souhaite continuer à

creuser le sous-sol pour y mettre encore plus de voitures. Donc, si son groupe acceptera ce projet, il souhaite qu'il y ait une vraie réflexion visant à trouver une alternative dans cette ville qui figure parmi les plus motorisées de Suisse et où la mobilité douce est encore assez peu développée.

Mme Budry est assez étonnée que le Conseil municipal fasse comme si le pétrole était illimité alors qu'il a déjà atteint son pic maximum de production. Elle trouve dommage de continuer à construire des parkings comme si de rien n'était. Elle souhaiterait qu'il y ait une réflexion sur ce sujet dans la commune.

M. Gerster signale que le groupe radical soutiendra aussi ce projet. Il n'est pas du tout d'accord avec Mme Stebler et Mme Budry. Son groupe a aussi en mémoire la seule étude présentée qui a démontré qu'il y avait un déficit de 600 places de parc pour les habitants de Carouge. Son groupe trouve important que la possibilité de ces 300 places – qui ne répondront qu'à la moitié du déficit – soit vraiment étudiée. Comme la commune va attaquer le parking des tours, il souhaite que des places de parc puissent être assurées aux habitants des tours afin d'éviter des voitures sur la voie publique. Il est vrai qu'une voiture polluée, mais une voiture qui tourne pour trouver une place de parc pollue inutilement. Le groupe radical insiste donc pour que cette étude soit bien menée en tenant en compte des parkings existants et les possibilités pour les Carougeois.

M. Pistis annonce que son groupe soutiendra également cette délibération du Conseil administratif par rapport au parking Vibert, tout en restant persuadé que la circulation est congestionnée à Carouge comme dans quasiment toute la ville. Le fait que des pendulaires parcourent 50 à 60 km pollue et congestionne. Le problème de la fluidité sera réglé lorsque l'on aura compris qu'il faut parquer sa voiture dans des lieux adéquats et utiliser les transports publics. Il est assez satisfait du fait que la commune de Carouge ait voté les zones bleues à macaron, tout en regrettant que ce contrôle s'effectue par la Fondation des parkings. Cela va limiter les véhicules « ventouses » et inciter les gens à utiliser d'autres moyens pour se rendre au travail à Carouge ou pour utiliser Carouge comme endroit de parking.

Mme Molinari soutiendra cette proposition d'étude. Elle est tout à fait d'accord avec Mme Budry sur le fait qu'il est nécessaire de se positionner dans une logique à plus long terme. Elle remarque que M. Gerster dit que l'étude mentionnait un manque de 600 places de parking. Elle se demande à quelle étude il se réfère car celle qu'elle a en tête mentionnait que pour une population de 20'000 habitants (y compris enfants et personnes ne conduisant pas) il y a à Carouge 13'000 places de parc. Cette étude ne comprenait même pas les parkings des bâtiments privés. Un complément d'information avait été demandé pour mieux se rendre compte de la portée globale du nombre de places de parking. Il ne s'agit pas de bannir la voiture du jour au lendemain mais trouver une solution pragmatique et qui ait un sens sur le long terme. La ville est congestionnée et l'on ne peut pas imaginer continuer ainsi. Il faut que les gens acceptent de faire un report modal sur d'autres moyens de transport et qu'au niveau politique toutes les mesures possibles soient mises en place pour inciter ce changement. La mise en place de macarons va non seulement éviter que les gens tournent en rond mais également faciliter le parcage des habitants. Ce sont des mesures qui vont dans la bonne direction mais il faut également avoir une réflexion à long terme sur quel type de société et quel type d'environnement on souhaite pour les générations à venir.

M. Gevisier explique que le groupe UDC soutiendra également cette proposition. Il appelle cependant à plus de cohérence : les zones piétonnes vont se multiplier à Carouge et il faudra bien mettre les voitures quelque part. Son groupe soutient la création de parkings souterrains pour permettre la création de zones piétonnes.

M. Etienne réagit à l'intervention de M. Pistis pour rappeler que le MCG est opposé au CEVA, qui est une infrastructure très importante pour la région et le canton car il permettra de résoudre les problèmes de congestion. Le problème de la mobilité doit être traité sereinement, à différentes échelles (communale, cantonale et régionale).

M. Buchs indique que le groupe démocrate chrétien votera cette délibération. Il rappelle qu'en acceptant les zones piétonnes la promesse avait été faite d'augmenter les places de parc. Il est donc logique de créer des places supplémentaires. Il est d'accord avec Mme Molinari sur le fait qu'à la longue les gens abandonneront leur voiture, mais actuellement ils veulent pouvoir utiliser leurs voitures.

M. Pistis souligne qu'un tram lie déjà Annemasse au centre-ville et que rien ne prouve que le CEVA réglera toute la problématique du trafic pendulaire. Son groupe a pris acte du vote du peuple sur le CEVA et ne le remet pas en cause.

Mme Stebler considère que M. Pistis oublie un élément important. La mise en pratique de 50 petites zones piétonnes avait été demandée mais l'UDC et le MCG ont lancé un référendum contre ces zones piétonnes. Donc cela n'a rien à voir avec les frontaliers. Dès qu'un petit peu d'espace public est repris pour les piétons, la droite refuse. Il faut être cohérent : si l'on dit que la ville est congestionnée pourquoi lance-t-on un référendum contre tout espace public qui reviendrait aux piétons ?

M. Baertschi estime que la politique en faveur des transports publics est très large à Genève, notamment avec les P+R. Le problème consiste à déplacer l'entrée du parking de Sardaigne, ce qui est une opération urbanistique, et à refaire la dalle. Lors de l'audition en commission, il est ressorti qu'une étude faite dans le quartier des tours va améliorer la qualité de l'environnement pour les habitants. Il rappelle, à ceux qui s'opposent à l'augmentation du nombre de places de parc, que lorsque le PAV sera développé, il sera ensuite trop tard pour créer des possibilités supplémentaires. Il trouve que c'est un projet assez modeste et qui ne remet pas en question toute la politique des transports.

Le Président constate qu'il n'y a plus de demande de parole et procède au vote.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'amendement voté en commission.

Le Conseil municipal accepte la délibération ainsi amendée à l'unanimité.

Vu la délibération 164-2011, votée le 20 janvier 2011 par le Conseil municipal, relative à l'ouverture d'un crédit d'étude pour l'adaptation, la mise en conformité des structures porteuses, ainsi que la réfection de la dalle de couverture du parking Vibert, confiée au Bureau d'ingénieurs civils PERRETEN et MILLERET SA ;

considérant que la réfection du parking Vibert est l'occasion de réaliser deux niveaux supplémentaires de stationnement et d'étendre le parking actuel ;

vu que la capacité actuelle du parking Vibert de 200 places habitants pourrait être augmentée de 300 places, passant ainsi à 500 places de stationnement ;

vu que ces 300 places supplémentaires peuvent être considérées comme une compensation des places de stationnement supprimées des aménagements en cours et futurs des espaces publics du Vieux-Carouge (mise en zone 20 km/h et piétonisation), y compris celui des projets d'aménagement liés à la modération de trafic à Carouge ;

considérant l'exigence de la Direction générale de la Mobilité de devoir reporter en partie les places de stationnement supprimées dans le Vieux-Carouge et leur accord de les déplacer dans le parking Vibert ;

vu que le calendrier de réalisation de l'extension du parking Vibert est étroitement coordonné aux projets d'aménagement des espaces publics pour permettre le report des places de stationnement supprimées en surface ;

vu que dans le cadre de l'extension du parking Vibert, la nécessité, voire l'intérêt de relier en sous-sol le parking Vibert au parking de Sardaigne, fait partie des interrogations de la Ville de Carouge ;

vu qu'en complément à cette interrogation, s'ajoute la problématique de l'éventuel déplacement de l'accès au parking de Sardaigne en direction du secteur Promenades/Vibert ;

considérant que la localisation des trémies d'accès au parking Vibert, au parking de Sardaigne et la définition des circulations du secteur Vibert/Promenades/Grosselin/Dalphin, sont déterminantes ;

vu que dans le cadre de ces études, la répartition des places de stationnement habitants et visiteurs des parkings Vibert et Sardaigne sera également définie ;

vu les offres d'honoraires relatives aux études de circulation du secteur Vibert-Promenades-Grosselin, établies par les bureaux d'ingénieurs en trafic et bureaux d'architectes, GRASSET, RGR, TRAFITEC, AR-TER, qui devraient permettre de définir les aspects liés aux mobilités (transports collectifs, transports individuels motorisés, mobilités douces, stationnement durant la phase chantier, projets connexes, etc.), au trafic généré, à la répartition de celui-ci sur le réseau routier, ainsi que de vérifier l'impact et l'intégration urbaine des trémies d'accès des parkings ;

vu l'ordonnance relative à l'étude d'impact sur l'environnement (OEIE) nécessitant d'engager une étude d'impact (EIE) lors d'un parc de stationnement d'environ 500 places de stationnement ;

vu l'offre d'honoraires du bureau d'ingénieurs ECOTEC ENVIRONNEMENT SA relative à l'étude d'impact sur l'environnement ;

vu le descriptif des prestations et la récapitulation générale ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal à l'unanimité, soit par 29 voix

DECIDE

1. De coordonner les études de circulation avec la Fondation immobilière de Carouge.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 285'000.- destiné aux études de circulation du secteur Vibert-Promenades-Grosselin et à l'étude d'impact sur l'environnement (EIE) pour l'extension du parking Vibert.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.
4. De surseoir à l'amortissement de ce montant qui sera compris dans l'amortissement dès la réalisation des travaux.

5. *En cas de non réalisation des travaux, d'amortir ces frais en trois annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 62.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.*

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 31-2012 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT COMPLEMENTAIRE RELATIF A L'AMENAGEMENT DES ESPACES DU SECTEUR JACQUES-DALPHIN

Mme Lammar explique que cette proposition fait suite au vote du dernier Conseil municipal qui avait accepté la motion datant de mai 2010 et le principe d'une indemnisation exceptionnelle aux commerçants de la rue Jacques-Dalphin ainsi que la procédure votée en commission. Il s'agit d'un crédit complémentaire à la délibération Jacques-Dalphin. C'est ce mode de procédé qui semblait le plus adéquat étant donné qu'il s'agissait de quelque chose d'extraordinaire et qu'il fallait donc un crédit complémentaire. Il ne semblait pas judicieux d'ouvrir une ligne différente avec une nouvelle délibération sur les indemnités aux commerçants car cela aurait peut-être ouvert la « boîte de Pandore ». C'est pourquoi ce crédit complémentaire d'un montant global de 97'500.- est proposé pour l'indemnisation des commerçants concernés pour solde de tout compte. Il est proposé de comptabiliser les dépenses prévues dans le compte des investissements puis de les porter à l'actif du bilan de la commune de Carouge et d'amortir cette dépense au moyen de 27 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès 2013. Elle précise que les dossiers ont tous été traités de façon totalement anonyme au niveau du municipal et elle espère que cela restera le cas.

Le président fait voter la prise en considération de ce projet.

La prise en considération de ce projet est acceptée par 25 oui et 4 abstentions.

Le président signale qu'entre la discussion immédiate ou le renvoi en commission le bureau propose la discussion immédiate. En l'absence d'autre proposition, il ouvre la discussion.

Mme Molinari déclare que son groupe pense qu'il était effectivement intéressant de comprendre la situation des commerçants face à une durée des travaux beaucoup plus longue que ce qui était prévu initialement (quatre ans au lieu de deux ans). Elle constate que sur une trentaine de commerçants auxquels des dossiers ont été envoyés seuls quatre ont fait parvenir à la commune un dossier complet expliquant leur situation. Elle salue le travail effectué par le groupe d'experts mais regrette que la situation ait été analysée sans une vision globale permettant d'apprécier la situation avant et après les travaux. De plus, suite aux discussions et explications données, il n'est pas possible pour son groupe de lier de manière claire l'impact des travaux à d'autres facteurs tels que la crise. Parmi les demandes reçues, il y a des situations extrêmement diverses. Certains commerçants ont même eu une augmentation des bénéfices pendant les travaux ou la suspension. Son groupe considère donc que cette démarche, bien que compréhensible, risque de se transformer en une boîte de Pandore. Elle a bien entendu l'explication de Mme Lammar mais pense que rien n'empêchera d'autres personnes d'aller devant la justice pour demander un dédommagement. Son groupe n'est donc pas du tout convaincu du bien-fondé de ces dédommagements. C'est pourquoi elle s'abstiendra durant ce vote.

M. Maulini complète les propos de M. Molinari en disant qu'il estime que le travail effectué n'a aucun sens. Il est dit que le groupe de travail a décidé de ne pas se prononcer sur le choix politique de l'indemnisation. Donc le débat sur le principe de l'indemnisation a en fait été escamoté. De plus, il estime que faire des théories à partir de 13 % de réponses de la part de gens qui n'ont rien demandé est une première absurdité. Une autre absurdité est liée au mode de calcul. Le principe de l'indemnisation n'ayant pas été discuté, son groupe ne peut pas suivre cette proposition. De plus, cela risquerait de créer un précédent.

M. Buchs déclare que le groupe démocrate chrétien remercie Mme Lammar d'avoir effectué ce travail et permis ces dédommagements. En effet, dans des situations extraordinaires,

on a droit à des décisions extraordinaires. Dans l'esprit du PDC, qui avait proposé cette motion, ce n'était pas une motion à reconduire chaque année. Les travaux de la rue Jacques-Dalphin étaient des travaux extraordinaires par leur longueur et leur complexité. Même si seuls quatre commerçants ont connu des problèmes, il est bien d'en discuter et de proposer un dédommagement car c'est quelque chose qui ne va pas se répéter. Pour le tram TCOB et celui de Meyrin, le même système a été mis en place et a permis aux commerçants qui ont eu de gros problèmes de trésorerie de pouvoir garder leur magasin ouvert et éviter la faillite. Les commerçants, qui font vivre Carouge, sont aussi une catégorie de la population qu'il faut défendre.

Mme Lammar souhaite apporter quelques précisions. Si le Conseil municipal vote cette délibération, l'offre telle que soumise en commission, sera proposée aux commerçants ayant fait une demande. Ces derniers seront libres de l'accepter pour solde de tout compte ou non. S'ils ne l'acceptent pas, ils peuvent aller au tribunal, sachant que la jurisprudence examine toujours les demandes en fonction de trois conditions (spécialité, imprévisibilité et gravité des nuisances). S'agissant du principe de l'indemnisation qu'a relevé M. Moulini, elle précise que le principe a été voté lors du dernier Conseil municipal en acceptant la motion. En ce qui concerne le mode de calcul, c'est celui qui a été proposé par la commission d'expert, qui ne s'est pas prononcée sur le principe politique de l'indemnisation. Il est toujours possible d'en discuter voire de proposer un autre mode de calcul.

M. Baertschi rappelle qu'un architecte – du même parti que M. Maulini – a posé des graviers qu'il a ensuite fallu remplacer car tout le voisinage se plaignait. Personne ne connaît le montant de ce remplacement de gravier par un revêtement de sol correct. Il s'étonne donc que certains s'offusquent maintenant de cette proposition d'indemnisation pour des travaux qui ont duré plus longtemps de prévu. Par ailleurs, il estime qu'il est facilement compréhensible que seuls quatre commerçants aient demandé des indemnités car nous pouvons imaginer que les commerçants n'avaient pas envie de voir une intervention discrétionnaire des autorités publiques dans leur comptabilité. Ces commerçants paient la taxe communale et leurs impôts et il n'y a pas de raison de ne pas leur donner suite. Il s'agit d'un investissement et d'un soutien aux petits commerces.

M. Etienne annonce que le groupe socialiste votera la délibération car il s'agit d'une situation extraordinaire, le Conseil municipal ayant pris une décision mettant les commerçants en situation difficile. Il souligne que certains commerçants ont préféré garder leurs employés pendant l'arrêt des travaux au lieu de les mettre au chômage. Il rappelle au groupe des Verts que c'est une situation extraordinaire. Le groupe socialiste avait proposé de fractionner le versement pour voir si le chiffre d'affaire allait augmenter suite aux travaux. Comme cette proposition n'a pas obtenu gain de cause devant le Conseil municipal ou la commission des finances, le groupe socialiste se plie à la décision prise et votera la délibération.

Mme Hiltbold rappelle que ce débat a déjà eu lieu il y a un mois. Elle souligne, comme l'a dit Mme Lammar, que le principe a bien été discuté. Elle estime que si les Verts sont contre le principe d'indemniser les commerçants il faut qu'ils le disent clairement et qu'ils l'assument. Elle ne voit pas pourquoi il ne faudrait pas dédommager les quatre commerçants au motif que les autres n'ont pas fait valoir de dommages. Elle ne voit pas non plus de problème en termes de création d'un précédent. En droit du bail, un locataire qui subit un dommage à cause d'un chantier voisin peut demander une réduction de loyer, sans qu'il ne s'agisse forcément d'une situation extraordinaire. Elle ne voit donc pas pourquoi il y aurait forcément besoin d'une situation extraordinaire pour dédommager les commerçants. Si à l'avenir d'autres commerçants demandent une réparation de leurs dommages, elle ne voit pas pourquoi il ne faudrait pas entrer en matière.

M. Barthassat souhaite remercier Mme Lammar pour son excellent travail. Pour répondre à M. Maulini, il souligne que le débat a bel et bien eu lieu et que créer des précédents peut être une bonne chose, comme cela a été le cas pour les congés payés ou pour les congés maternité.

M. Maulini précise que personne n'a dit qu'il s'agissait de dépenses exceptionnelles. De plus, il n'est pas d'accord qu'on reproche à son groupe d'être des ennemis des commerçants. Les membres de son groupe fréquentent les commerçants comme tout le monde et certains sont même commerçants eux-mêmes. Tout le monde aime les commerçants et son groupe aussi, même s'il a certains principes.

M. Prod'hom souhaite éviter de revenir sur le principe car il a déjà été voté au Conseil municipal. Il s'agit maintenant de parler d'un montant et d'une façon de calculer. Comme Mme Hiltpold l'a dit, en cas de transformations dans un immeuble, les locataires ont droit à des indemnités. Mais ces locataires ont un bail alors que les commerçants eux n'ont pas de contrat avec la commune. Dans le cas des locataires, c'est l'Asloca qui identifie les nuisances et permet de déterminer l'indemnisation de manière objective. Il faut donner un maximum de chances aux futures zones piétonnes. La réalisation de ces zones risque de nécessiter beaucoup d'indemnités et de coûts de construction.

M. Pistis annonce que son groupe soutient également cette indemnisation en partant du principe que tout préjudice nécessite un dédommagement.

Mme Molinari est étonnée par le fait que Mme Hiltpold dise qu'il faudrait dédommager même s'il n'y a pas de situation extraordinaire. Il est normal que des désagréments interviennent lorsque l'on essaie de créer quelque chose de meilleur pour l'avenir, raison pour laquelle il est exclu d'entrer en matière sur des dédommagements pour des situations qui ne sont pas extraordinaires. Les Verts avaient la volonté de comprendre quels types d'impacts avaient pu avoir cette situation, raison pour laquelle ils avaient souscrit à la motion du PDC. C'est suite à l'analyse qui a été faite et aux données partagées que les Verts sont arrivés à la conclusion que cette indemnité n'a pas lieu d'être. Ce n'est pas le montant qui pose problème, mais le fait que les critères mis en place n'étaient pas clairs du tout. Des éléments n'ont pas été pris en compte, notamment l'impact des travaux par la suite. C'est pourquoi les Verts confirment leur position prise lors de la dernière discussion et s'abstiendront lors de ce vote.

M. Gevisier s'étonne que certains montent aux créneaux alors que, pour une fois, les commerçants de la commune demandent une subvention parce qu'ils ont été lésés, alors que l'on donne sans problème à des associations, théâtres, etc. Ce sont des commerçants qui paient des taxes professionnelles et des impôts sur la commune et qui essaient de garder leur personnel. C'est pourquoi le groupe UDC acceptera cette proposition.

Mme Hiltpold précise que, dans l'exemple qu'elle citait, le locataire demandait une réduction de loyer pour un chantier voisin. Le propriétaire n'y est pour rien mais il doit réduire le loyer et se retourner contre le propriétaire voisin. Il pourrait de la même façon se retourner contre la commune. Pourquoi offrirait-on un dédommagement dans cette situation – alors que les travaux se font également pour une amélioration future – et pas dans la situation des commerçants qui subissent un préjudice ?

Mme Lammar signale, pour rassurer les Verts, que la politique de la commune est de ne pas entrer en matière sur les demandes de dédommagement des commerçants quand il y a des travaux à Carouge pour autant que les plannings soient respectés. Dans le cas présent, cela a fait l'objet d'une motion du PDC et constituait une situation exceptionnelle car les travaux ont été totalement suspendus pendant deux ans par la faute de la commune car le projet initial a été changé. C'est à cause de ce caractère absolument exceptionnel que le Conseil municipal avait décidé d'aller de l'avant en demandant à la commission d'experts de faire un rapport et une proposition de calcul. La commune ne compte pas entrer en matière sur les demandes de dédommagement de façon générale. Si elle doit aller au tribunal elle le fera et le tribunal jugera en fonction des critères de spécialité, d'imprévisibilité et de gravité des nuisances.

Le Président constate qu'il n'y a pas d'autre demande de parole et passe au vote.

Le Conseil municipal accepte la délibération par 24 oui et 5 abstentions.

Vu la délibération 48-2008 pour l'aménagement des espaces du secteur Jacques-Dalphin ;

Vu la motion déposée au Conseil municipal du 11 mai 2010 par le parti démocrate chrétien et prise en considération lors de ce même Conseil ;

Vu la commission des finances du 23 septembre 2010 qui demandait la création d'un groupe d'experts afin de déterminer des critères d'indemnisation ;

Vu l'acceptation du Conseil municipal du 11 novembre 2010 de procéder ainsi ;

Vu la proposition présentée par le groupe d'experts à la commission des finances du 31 janvier 2012 ;

Vu le vote du Conseil municipal du 28 février 2012 acceptant le principe d'une indemnisation aux commerçants conformément à la proposition du groupe d'experts et pour solde de tout compte ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, par 24 oui et 5 abstentions

DECIDE

1. *D'ouvrir un crédit complémentaire relatif à l'aménagement des espaces du secteur Jacques-Dalphin de CHF 97'500.—, pour l'indemnisation des commerçants concernés pour solde de tout compte.*
2. *De comptabiliser les dépenses prévues dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif.*
3. *D'amortir la dépense au moyen de 27 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement dès 2013 sous rubrique 62.331.*

Propositions des membres du Conseil municipal

6. MOTIONS

1. Motion 10-2012 P : pour la création d'une crèche de type "Low-Cost"

Le Président demande à leurs auteurs s'ils souhaitent porter cette motion à l'ordre du jour de cette séance.

M. Buchs répond positivement.

POUR LA CREATION D'UNE CRECHE DE TYPE "LOW-COST"

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

VU le manque de place de crèche

Vu l'augmentation de la demande.

Vu les couts extrêmement élevés pour la création de places de crèche

Vu que ces coûts entraînent un effet dissuasif auprès des pouvoirs publics et privés.

Vu la proposition de la Fondation Speranza de créer des crèches dites "Low cost" remplissant tous les critères de qualité et de sécurité requis

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

De prendre contact avec la Fondation Speranza dans le but d'ouvrir un tel type de crèche sur le territoire de la commune de Carouge

Pour le PDC : Bertrand Buchs et Stéphane Barthassat

Le président passe, en l'absence de demande de parole, au vote sur la prise en considération de la motion.

La motion est prise en considération à l'unanimité.

Le Président indique qu'entre la discussion immédiate et le renvoi en commission le bureau propose le renvoi en commission des affaires sociales. En l'absence d'autre proposition, il ouvre le tour de pré-consultation.

M. Buchs souhaiterait entendre, dans le cadre de cette commission, les initiateurs du projet, à savoir la Fondation Speranza, créée par le conseiller national Otto Ineichen, qui a lancé le projet d'une quarantaine ou cinquantaine de crèche dites « low-cost ». Bien qu'il n'aime pas le terme « low-cost », il trouve intéressant de pouvoir en discuter en vue d'augmenter le nombre de places en crèche.

M. Paparou invite le Conseil municipal à ne rien demander à la Fondation Speranza, sachant qu'il s'agit une association – ou d'une officine du PDC – qui s'occupe essentiellement de réinsertion professionnelle. Pour avoir des crèches « low-cost », il faut avoir du personnel sous-qualifié. Donc, il n'y a qu'une solution pour diminuer les coûts, c'est-à-dire employer des personnes en fin de droits de chômage, qui ne sont pas encore insérées ou qui n'ont pas de formation. Il imagine mal faire venir une association dont la présidente d'honneur est Mme Leuthardt. Il estime que cette délibération est fantaisiste car elle ne touche que les salaires. De ce fait, les prestations seront « low-cost » car exercées par des personnes non formées. Il souhaite que la commission soit très attentive aux propositions faites, notamment pour savoir si l'on souhaite passer d'un subventionnement global à des bons qui seraient donnés aux familles, chaque famille ayant la possibilité, en fonction de ses moyens, de se payer la première classe ou de voyager dans la soute. Il invite la commission à être très attentive aux coûts induits par cette proposition.

Le Président rappelle que le tour de pré-consultation consiste à donner des recommandations.

Mme Budry signale que son groupe a bondi en voyant le terme « low-cost » appliqué à des petits enfants pour lesquels les parents veulent le meilleur. Son groupe souhaite évidemment qu'il y ait, en matière de crèche, une égalité entre toutes les familles, riches ou pauvres. Même si son groupe trouve cette proposition assez choquante, il ne refuse pas le débat.

Elle pense que la commission sociale devrait absolument entendre un ou plusieurs experts en éducation de la petite enfance et en évaluation des lieux de placement pour expliquer tout ce que la prise en charge des petits enfants implique tant du point de vue de l'éducation que de la sécurité.

M. Monney recommande au PDC d'être au moins présent le jour où cette motion sera discutée. Mardi passé a eu lieu une séance de la commission sociale consacrée aux crèches et aucun membre du PDC n'était présent. Sachant qu'ils allaient déposer cette motion, le minimum aurait été d'être présent lors de cette présentation de la crèche des Epinettes.

Mme Murbach se réjouit d'entendre ce concept de «Easykids.com» en commission des affaires sociales. Si la motion du PDC part d'une bonne intention en termes d'intégration – on sait que les enfants d'immigrés de niveau de formation élevé fréquentent beaucoup plus souvent les crèches que ceux d'immigrés dont l'intégration est difficile – cette différence crée par la suite des inégalités sociales.

M. Gevisier est également interloqué par le terme « low-cost ». Il souhaiterait davantage d'explication sur ce que cela signifie.

M. Voignier souhaiterait qu'une personne soit présente durant la séance de commission pour présenter les obligations d'encadrement en vigueur à Genève et les problématiques de formation des jeunes en stage. Un budget est tenu dans chaque espace de vie enfantine afin que ces formations soient assurées.

Mme La Chiusa constate qu'il existe actuellement une tendance à baisser la masse salariale des institutions sociales en baissant la qualité. Il faut discuter du type de qualité souhaité pour l'encadrement des enfants. A un moment donné, des bons de garde avaient été imaginés avec des mamans de jour formées qui seraient attribuées aux parents avec une subvention du canton. Elle suggère de reprendre cette réflexion.

Mme Stebler souligne que les crèches sont un service public qui a toujours été d'excellente qualité et trouve qu'il serait grave de se mettre à faire des crèches « M-Budget ». Sa recommandation est de défendre la qualité du personnel, des locaux et du matériel. Elle propose de reprendre en commission le rapport reçu sur la petite enfance. Quand la commune investit un franc, se sont trois francs qui reviennent dans les caisses à travers le travail et les impôts. A Carouge, 70 % des femmes travaillent et sont donc obligées de mettre leur enfant en crèche.

Mme Hiltpold estime qu'il faut distinguer les coûts de construction et les coûts de fonctionnement. Il serait bien de connaître, en plus des frais de fonctionnement et des contraintes légales, les coûts de construction. Elle aimerait également que l'on se souvienne de deux exemples sur Carouge : le Val d'Arve où l'on a mis provisoirement les enfants dans des containers et le Clos de la Fonderie dont les locaux se situent au rez-de-chaussée d'un immeuble. Elle souhaite que la commission se penche sur les contraintes au niveau de la construction pour voir s'il est possible de réduire les coûts en s'inspirant des exemples connus.

M. Barthassat recommande d'inviter les directeurs ou directrices de crèches ou garderies carougeoises et d'écouter davantage Mme Hiltpold.

M. Etienne souhaite que la commission fasse le point sur l'état des débats, notamment au niveau cantonal, par rapport à la petite enfance. Il rappelle qu'il y a eu un projet de loi sur le taux d'encadrement et un autre sur les mamans de jour. Il souhaite que les commissaires soient très au clair sur ce qui existe déjà et ce qui est en discussion.

Mme Molinari pense que la plupart des éléments dépendent du Canton et des législations en cours, très contraignantes pour le bien des petits. Elle suggère que les commissaires enten-

dent une personne de la Délégation à la petite enfance. On lui fait remarquer que cette délégation ne concerne que la Ville de Genève.

Vu que le PDC se dit le « parti de la famille », Mme Marti l'invite à faire part de sa conception de l'éducation des petits enfants.

Mme De Haller Kellerhals se félicite particulièrement de la demande de renvoi en commission car le Conseil Administratif cherche toujours à donner un maximum d'informations lors des séances de commission et à répondre ainsi directement, grâce à la présence d'experts, aux questions. Elle se réjouit beaucoup de communiquer aux membres de la commission toutes les informations et les chiffres en lien à la politique de la petite enfance à Carouge. Elle signale par ailleurs que certaines données ont déjà été communiquées par le Conseil Administratif lors de la séance de la commission sociale du 20 mars dernier et de la visite de la nouvelle EVE des Épinettes. Mme Anne Hiltbold avait en effet posé des questions lors de la commission des finances du 3 novembre 2011. Lors du Conseil municipal suivant, le 15 décembre, Mme De Haller Kellerhals avait signalé qu'elle répondrait auxdites questions lors d'une séance de la commission sociale directement à l'EVE des Epinettes avant l'ouverture de l'institution, prévue mi-avril. Mme De Haller Kellerhals encourage donc vivement les représentants du PDC qui viennent souvent avec des bonnes idées déjà publiquement formulées par d'autres à assister à la prochaine séance de la commission sociale.

M. Baertschi trouve que l'intérêt d'avoir déposé cette motion est d'avoir l'occasion de parler de ce problème. Concernant les crèches construites, il a été frappé par la qualité des utilisateurs, en général, des médecins, avocats, architectes, entre autres. Il lui semble qu'il y a un déficit par rapport à la « nettoyeuse portugaise ». Il aimerait donc des précisions sur ce sujet.

2. Motion 11-2012 P : pour la création d'une fondation intercommunale pour le théâtre

Le Président demande à ses auteurs s'ils souhaitent qu'elle soit portée à l'ordre du jour.

M. Buchs répond positivement.

Le président demande au secrétaire d'en faire lecture.

POUR LA CREATION D'UNE FONDATION INTERCOMMUNALE POUR LE THEATRE

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

- *vu la construction d'un nouveau théâtre.*
- *vu les investissements conséquents qui devront être assumés.*
- *vu la présence de 2 importantes scènes sur la rive gauche (comédie et Théâtre de Carouge*
- *vu que la République et canton de Genève devra faire un choix au niveau de ses subventions.*
- *vu la renommée du Théâtre de Carouge.*
- *vu son bassin potentiel de spectateurs s'étendant bien au-delà du territoire communal.*

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

A discuter avec les communes de la rive gauche dans le but de créer une fondation intercommunale qui aura pour but de gérer la construction puis le fonctionnement du Théâtre de Carouge.

Pour le PDC, Bertrand Buchs et Stéphane Barthassat

Date du dépôt : Carouge, le 12.3.2012

M. Richard et son groupe s'opposeront à la prise en considération de cette motion, car ils trouvent que c'est enfoncer une porte ouverte et si les auteurs de cette motion avaient assisté à la présentation des projets du futur centre communal, ils auraient entendu les autorités assurer qu'il allait de soi qu'il faudrait trouver des financements. En outre, il trouve très prématuré de créer une fondation de ce type avant même d'avoir une idée claire sur la possibilité d'un bâtiment communal. Cette motion est donc, à ses yeux, une répétition de ce que Mme la Maire a dit et une motion inutile, puisque ceci aura de toutes les façons lieu même en l'absence de la motion du PDC.

M. Buchs rappelle à M. Richard que cette demande a été faite il y a longtemps. Cela fait longtemps, le PDC demande une politique culturelle à Carouge, une réflexion sur une fondation pour le théâtre. Ce qui a été dit à l'inauguration n'est pas du tout la même chose. De plus, il fait remarquer qu'une motion n'est pas contraignante, c'est une discussion. Il s'étonne du fait qu'à chaque fois que son groupe aborde un problème non politiquement correct, la salle s'énerve, et il en conclut que cela doit être parce que le problème est réel.

M. Pistis déclare que son groupe soutiendra la prise en considération de cette motion et demandera également un cadastre des fondations et des théâtres.

M. Etienne déclare que le groupe socialiste ne prendra pas en considération ce projet de motion. Il remarque qu'on a toujours l'impression que le PDC innove, alors que les choses sont déjà bien débattues. Il rappelle à ce groupe que depuis de nombreuses années, une convention culturelle essaye de voir le jour. Pour sa part, il fait confiance aux élus exécutifs pour trouver un terrain d'entente. Enfin, il rappelle au PDC que prendre en considération cette motion, c'est ouvrir un débat qui est déjà ouvert depuis de longues années.

M. Maulini et les Verts prendront en considération cette motion pour commencer le débat qui a déjà commencé.

La prise en considération de cette motion est acceptée par 18 oui et 11 non.

Le bureau propose le renvoi en commission des finances.

M. Maulini demande la discussion immédiate.

M. Papparou approuve la proposition de M. Maulini afin que le PDC assiste à la discussion.

Le groupe de M. Gevisier demande le renvoi en commission des finances.

La discussion immédiate est acceptée par 15 oui et 14 non.

Mme De Haller Kellerhals précise en premier lieu que le théâtre de Carouge a déjà une fondation qui fonctionne très bien. Elle voit mal qu'une fondation efficace puisse être désintégréée pour qu'une fondation intercommunale vienne gérer son fonctionnement. En revanche, l'idée d'une fondation ou d'un groupe de communes qui soutiennent ensemble la future construction de ce théâtre lui semble bonne. En réponse à M. Etienne, elle note que la « Conférence culturelle » n'existe pas, mais un groupe de concertation culturelle existe depuis longtemps et regroupe régulièrement jusqu'à 40 magistrats communaux et l'Etat pour discuter des affaires culturelles du Canton et des communes. Sont notamment débattues les subventions qui peuvent être allouées par le fonds intercommunal. Cette structure sert à prévenir pour l'ACG toutes les demandes de subventions artistiques ou pour des constructions dans le domaine artistique et culturel.

M. Maulini explique que ce délire de motions lui a inspiré une métaphore de Michel Audiard dans *Les Tontons flingueurs* : le besoin des marins de faire des phrases est aussi curieux que celui du PDC à déposer des motions. Il voit bien où le PDC veut en venir : revendiquer tôt ou tard la paternité de quelque chose. Il s'interroge sur le besoin d'une fondation et rappelle que la fonction crée l'organe, et pas le contraire. Il faut donc d'abord définir les fonctions puis réfléchir à une fondation. Ce sujet est trop sérieux pour en plaisanter et à son avis, il serait idéal que ce projet de nouveau théâtre soit voté par le peuple. En effet, on sait que les opinions concernant les objets culturels sont transversales et il y a des voix pour et des voix contres dans tous les partis. Aussi, il lui paraît indispensable d'en parler, car ce projet est sans aucun doute enthousiasmant. À ce sujet, il lance un appel au Conseil Administratif pour que le Conseil municipal, relais de la population, soit informé des éventuelles négociations sur le financement. Le Conseil municipal doit lui aussi pouvoir militer pour ou contre ce projet.

M. Buchs abonde dans le sens de M. Maulini en ce sens qu'il doit y avoir un débat. Au niveau cantonal, l'Etat ne va pas vouloir financer deux théâtres et deux théâtres seront construits sur la rive gauche : la Comédie et le Théâtre de Carouge. Le deuxième est à son goût un projet enthousiasmant qu'il défendra. L'idée n'est pas de remplacer la fondation pour le théâtre de Carouge, mais d'envisager une construction avec d'autres communes qui seraient aussi propriétaires de ce théâtre, d'où la Fondation. Il plaisante en ajoutant que son groupe ne se compose que de deux personnes, aussi, ils font des motions pour exister. Cette motion n'est cependant ni bête ni humoristique, elle invite simplement à réfléchir à autre chose. Il s'attriste d'entendre toutes sortes d'accusations car, parfois, si les membres du PDC n'assistent pas aux commissions, c'est parce qu'ils ne peuvent pas, aussi, comme ils ne sont que deux, leur absence se voit tout de suite. Concernant la question des enfants, il note que son parti n'est pas contre les enfants puisque les familles des membres du PDC ont toujours beaucoup d'enfants.

Mme Hiltbold note qu'en effet, une fondation existe déjà et il serait intéressant d'entendre une partie de ses représentants en commission. Elle rappelle aussi qu'il y avait dans cette fondation des représentants du Canton et de la Ville. Il leur a été demandé de quitter leur siège par manque de subventions. Pour sa part, elle accepterait d'élargir cette fondation, mais pas d'en créer une nouvelle. Quoi qu'il en soit, il conviendrait d'en parler avec la fondation existante.

M. Barthassat explique que cette motion n'est pas une motion politique, il s'agit simplement de proposer une fondation ouverte aux communes de Veyrier, Plan-les-Ouates, Bardonnex, etc., qui elles aussi, aiment le théâtre. Pour lui, *plus on est de fous, plus on rit*, et surtout, plus les communes sont nombreuses, plus les bonnes idées foisonnent. Pour ce qui est des motions du PDC, il trouve qu'elles sont une bonne chose qui vient pimenter l'ordre du jour, car le Conseil Administratif ne fait rien depuis six mois.

M. Baertschi se sent mal à l'aise d'aborder ce sujet, car en commission, il aurait pu être abordé beaucoup plus concrètement. Par ailleurs, il rappelle que le projet de constitution risque de modifier passablement les compétences et les reports financiers. Carouge ne sait pas de quoi sera fait l'avenir en matière de budgets. Ensuite, il signale qu'il y a trois théâtres à Carouge. Comment discuter d'un texte aussi embryonnaire ? Pour ce qui est du rôle des autres communes, la fondation intercommunale pour les personnes âgées et le centre sportif de Sous-Moulin donnent espoir, mais il rappelle qu'à chaque fois, les communes veulent que l'infrastructure soit située sur leur territoire. C'est donc une question difficile qui devrait être renvoyée en commission.

M. Richard trouve aussi qu'il n'est pas sérieux d'imaginer une fondation qui gèrerait par exemple dans une seule entité la Comédie et le Théâtre de Carouge. C'est selon lui rédhibitoire. Il rappelle que la Fondation du Théâtre de Carouge comprend déjà des représentants d'autres institutions qui soutiennent financièrement le fonctionnement. Ce soutien ne concerne pas la construction. Pour lui, il peut y avoir une communauté qui possède des bâti-

ments et se fait aider par d'autres communes, mais il faut distinguer la recherche de fonds pour la construction, limitée dans le temps, d'une fondation qui doit gérer dans le temps l'exploitation et le fonctionnement. À son avis, cette motion est prématurée, et il ne faut pas une fondation *ad hoc* pour que la commune trouve, le moment venu, le financement nécessaire pour la construction de ce théâtre. Il est évident que cette recherche de fonds aura lieu et que le nouveau théâtre verra certainement sa fondation renforcée. Penser à une fondation maintenant équivaut à mettre la charrue avant les bœufs.

Mme Molinari souscrit aux propos de M. Richard et pense aussi que la motion est prématurée. Il va de soi que pour arriver à bon port, ce projet demandera des alliances. À son avis, une fondation intercommunale pour la construction est inutile mais il faut, pour l'instant, laisser les démarches suivent leur cours. Cette motion ne fait pas de sens et Mme Molinari ne la soutiendra pas.

M. Buchs souhaite clarifier ses propos car cette fondation ne concerne pas la Comédie, mais uniquement le Théâtre de Carouge. S'il a parlé de la Comédie, c'était pour souligner que l'Etat ne va pas subventionner deux théâtres, il va choisir. Dès lors, il est nécessaire d'avoir une discussion autour de la table et il en est d'ailleurs très satisfait.

M. Maulini rassure M. Buchs car il trouve, lui aussi, que le débat est utile et intéressant.

Mme Molinari pense que tout le monde est conscient de la nécessité de rechercher des alliances avec d'autres communes et institutions.

La motion est refusée par 15 non, 7 oui et 7 abstentions.

M. Gerster s'en va

3. Motion 12-2012 P : sautons les bouchons de l'avenue Vibert-Rue Jacques-Grosselin

SAUTONS LES BOUCHONS DE L'AVENUE VIBERT-RUE JACQUES GROSSELIN !

Le président demande aux auteurs de cette motion s'ils souhaitent qu'elle soit portée à l'ordre du jour.

M. Gevisier répond positivement.

Le président demande à M. Richard, secrétaire suppléant, d'en donner lecture.

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Depuis l'ouverture du M-Parc il y a plus de dix ans, nous constatons une forte augmentation des bouchons entre l'avenue de la Praille, la route des Jeunes et la rue Jacques Grosselin. Les deux giratoires situés à l'avenue Vibert, la rue Jacques Grosselin, et l'entrée du M-Parc, régulent mal le flux de voitures, des bus TPG qui représentent pas moins de 7 lignes (2 de moins que le carrefour de la jonction) passent par ces ronds points sans compter les semi-remorques.

Avec un seul accès entrée/sortie au parking du M-Parc, l'intensité motorisée, ainsi augmentée, contribue à la création de ces bouchons.

De plus, l'avenir de cette zone ne va pas s'améliorer lorsque les travaux de réfection de la dalle du parking avenue Vibert auront commencés.

La pollution semble être à son comble.

La sécurité routière est gravement entamée avec des piétons se faulant entre les voitures pour attraper un bus.

Cet endroit est un véritable casse tête pour les habitants, les usagers de la route, et les commerçants.

Une meilleure réglementation devrait certainement être plus efficace.

Nous ne pouvons pas en notre qualité de Conseillers municipaux laisser grandir le cauchemar de toute la population de ce quartier.

Sachant que la commune de Carouge a accordé un droit de superficie au M-Parc, une rencontre doit être agendée entre les Autorités et la société Migros pour trouver la meilleure solution. Il est encore temps de sauver une situation devenue chaotique. Il faut s'occuper de ce nœud Gordien, fruit de bien des nuisances tant physiques que psychiques.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

D'étudier prioritairement la possibilité de consulter la société Migros Genève, afin de créer une nouvelle entrée ou sortie au parking M-Parc du côté de la rue Alexandre Gavard par exemple afin de diluer le flux circulatoire dans ce secteur.

Le groupe UDC

Carouge, le 12 mars 2012

La prise en considération est acceptée par 20 oui et 7 abstentions.

Le bureau propose la discussion immédiate.

M. Prod'hom propose le renvoi en commission d'urbanisme, mobilité et aménagement, car ce sujet était venu pendant l'étude d'impact.

M. Gevisier pensait que le Conseil Administratif allait prendre langue avec la direction de la Migros. Il aurait aimé que soit ajouté « Parc du côté de la rue Alexandre Gavard ou autre solution ».

M. Baertschi rappelle qu'il y a eu des pétitions d'habitants sur la rue Alexandre Gavard à cause du trafic. Le trafic qui va au M-Parc a été conçu à partir de la zone industrielle. Pour sa part il ne voit pas l'intérêt d'en discuter en commission et propose la discussion immédiate et le renvoi au Conseil Administratif.

M. Walder explique que des discussions avec la Migros ont lieu depuis plusieurs années. Des solutions, comme faire passer le transit des camions au-dessus des rails, directement sur la route des Jeunes, n'ont pas été mises en application car les CFF s'y opposaient. Pour sa part, compte tenu qu'il s'agit d'une parcelle privée, il trouverait bien que le Conseil municipal entende la position de la Migros et les démarches entreprises jusqu'à présent avant de mandater le Conseil Administratif de prendre des mesures.

Mme Cambier pense que cette requête devrait être traitée dans le cadre de l'étude de circulation liée à la délibération 29-2012.

Le renvoi en commission de l'urbanisme-mobilité-aménagement est accepté par 15 oui, 11 non et 1 abstention.

Le président ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Hiltpold pense qu'il est impératif que soient connues les démarches effectuées par la Migros et qu'un représentant de cette société assiste à la commission.

Mme Stebler habitait dans ce quartier et souvent, lors de réunions, la Migros disait ne rien pouvoir faire. Elle n'a donc pas beaucoup d'espoir mais rejoint les propos de Mme Cambier sur l'étude de circulation.

M. Walder rappelle qu'il y a un plan d'aménagement suite à la pétition de l'Association des habitants, discuté avec la Migros et les autres entreprises de la région. Une proposition d'aménagement permettra, il l'espère, d'apaiser les tensions dans ce secteur. Cependant, ceci ne résout pas l'arrivée de la clientèle de la Migros et le transit des camions. L'étude d'aménagement ne peut pas tenir compte de ces problèmes qui doivent être traités séparément.

M. Etienne observe que ce projet a été voulu et étudié à l'époque. Il demande donc au Conseil Administratif d'apporter à la commission des explications historiques sur ces problèmes. Il aimerait notamment connaître la position de la DGM lorsque le projet a été présenté.

M. Gevisier croyait qu'une échappatoire avait été prévue pour les grossistes de l'autre côté. Il comprend maintenant que c'est la sortie refusée par les CFF. Il demande si cette solution pourrait être re-négociée. Aussi, il voudrait que soient reçus les opposants de la solution de la rue Alexandre Gavard pour connaître leur point de vue actuel.

Mme Budry intervient pour rappeler que l'Association des habitants de La Praille s'investit depuis de nombreuses années dans l'étude de ce nœud gordien. Il faudrait donc qu'ils soient présents.

Mme Marti souhaiterait que soient pris en compte tous les usagers de ce pourtour et non pas seulement les véhicules motorisés.

7. POSTULATS

Il n'y en a pas

8. RESOLUTIONS

Le Président annonce que nous avons une résolution sous chiffre 8-2012 : trop de frontaliers : accordons la préférence aux résidents carougeois et genevois pour les emplois dans la commune ainsi que dans les fondations municipales.

Le Président demande aux auteurs de cette résolution s'ils souhaitent la voir portée à l'ordre du jour de notre séance.

M. Pistis répond positivement.

Le Président demande au secrétaire d'en donner lecture.

TROP DE FRONTALIERS : ACCORDONS LA PREFERENCE AUX RESIDENTS CAROUGEOIS ET GENEVOIS POUR LES EMPLOIS DANS LA COMMUNE AINSI QUE DANS LES FONDATIONS MUNICIPALES

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Vu le taux catastrophique du chômage à Genève et à Carouge en particulier ;

Vu que les euro-frontaliers créent une concurrence excessive et déloyale, provenant non plus de la France voisine mais de toute l'Europe ;

Vu que les employés genevois n'arrivent plus à être concurrentiels ;

Vu que les communes engagent du personnel frontalier au lieu d'employer des résidents de notre commune ou de notre canton, dont beaucoup vivent des situations difficiles ;

Vu que la définition de frontalier est : un étranger résidant en dehors de la Suisse et travaillant à Genève. Les Suisses de l'étranger ne sont pas inclus ;

Vu que nous devons défendre les résidents, suisses ou étrangers, en priorité ;

Vu que nous avons une préoccupation sociale envers les jeunes sortant d'une formation et les chômeurs ;

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

1. à soutenir les jeunes et les chômeurs résidant dans la commune de Carouge, qu'ils soient suisses ou étrangers ;

2. à mener une politique de l'emploi efficace au sein de la commune de Carouge qui doit montrer l'exemple ;

3. à s'opposer à l'engagement de frontaliers dans l'administration municipale carougeoise et dans les fondations publiques.

Pour le MCG

Sandro Pistis et Stéphan Pollini

Carouge, le lundi 12 mars 2012

M. Barthassat déclare que l'immense groupe PDC, immense par sa qualité, bien sûr va prendre en considération cette délibération pour ensuite, on l'espère, la renvoyer en commission et en parler calmement.

Prendre en considération ne veut pas dire être pour. Nous pensons qu'il est important de ne pas avoir peur de parler de tout, sur ce point je rejoins M Maulini qui m'avait dit que la liberté d'expression est fondamentale et l'est toujours et que nous devons laisser les gens s'exprimer.

A l'époque le PDC voulait interdire les affiches UDC homophobes et racistes mais la gauche, la bouche en cœur, nous avait dit qu'il fallait laisser faire et parler de tout.

Je sais aussi que M Maulini nous en veut un petit peu car nous n'avons pas pris en considération (seule et unique fois et il en dort encore mal la nuit) son projet de donner CHF10'000'000.— à l'ancienne fondation HLM. Je rappelle que cette motion avait été déposée à la dernière minute et que nous lui avons demandé de la repousser pour pouvoir l'étudier mais il n'avait pas voulu.

J'espère vraiment que la gauche sera démocrate ce soir et qu'elle ne va pas faire le lit du MCG en se mettant la tête dans le sable, je rêve sûrement ! Je pense plutôt que nous allons avoir droit à un cours de morale bien pensant avec de belles tirades.

Je ris hélas jaune de cette belle morale gauchiste quant je pense qu'A Gauche Toute pense encore que Lénine était un humaniste, (ce n'est pas lui qui disait la fin justifie les moyens, ça fait froid dans le dos) ou encore pire que Cuba est une démocratie moderne.

Que dire des socialistes tout aussi moralisateurs, ils ne veulent pas prendre en considération mais veulent faire une toutes commissions, en cachette ? Incompréhensible ! Et dire que ces socialistes mettaient un Mitterrand aux nues, pourtant champion de la caméra de vidéosurveillance, champion des écoutes illicites sur des particuliers, champion de fraudes boursières qui feraient pâlir d'envie certain trader de l'UBS ou de la société générale, vraiment un exemple à suivre M Etienne.

Pour mes tendres pastèques toutes vertes dehors mais toutes rouges dedans je reprendrai les mots forts à propos de M Maulini

Nous devons laisser la liberté d'expression et parler de tout....

Mais bon ! La vraie morale carougeoise est sûrement faite de "ce que je dis mais surtout pas ce que je fais" ou alors vive la république bananière des petits copains carougeois.

M. Etienne reprend les termes de la résolution : trop de frontaliers, accordons la préférence aux résidents carougeois et genevois pour les emplois dans la commune ainsi que dans les fondations municipales.

Le groupe socialiste ne prendra pas en considération la résolution du MCG.

Tout d'abord, il tient à dire que le groupe socialiste est sensible à la problématique du chômage, quelle soit cantonale, nationale ou communale. Par ailleurs, il aimerait rappeler, par rapport au point 1 qui consiste à soutenir les jeunes et les chômeurs que, tout récemment, le parti socialiste a déposé une motion pour créer des places d'apprentissages pour les jeunes carougeois.

Nous ne pouvons pas prendre en considération cette résolution pour plusieurs raisons. D'abord, au niveau national, la population suisse a voté les accords bilatéraux et cela à un sens, que l'on soit d'accord ou pas. Ils sont entrés en vigueur, ce qui veut dire qu'il y a la libre circulation des biens et des personnes. Cela veut aussi dire que lorsqu'une personne veut trouver un emploi, elle peut faire des démarches dans les différents pays d'Europe. Cela concerne également les étudiants qui veulent étudier, hormis toutes les nationalités, ils peuvent étudier dans n'importe quel pays d'Europe.

Il aimerait rappeler au MCG qu'au niveau cantonal la politique du chômage est de la compétence du Canton qu'il gère avec son office de l'emploi. Il y a également à Genève des mesures d'accompagnement pour justement éviter qu'il n'y ait pas de dumping social, dans les appels d'offres et le travail qui est donné à Genève.

Il invite les députés au Grand-Conseil à faire des interventions par rapport à cette gestion de la politique du chômage.

Au niveau communal, cela ne veut pas dire que nous ne sommes pas préoccupé par le chômage et si nous rentrons en matière sur cette résolution, nous font fi de tout ce qui est fait depuis des années par le service social de notre commune qui, au jour le jour, essaye de résoudre des problématiques et trouver des solutions pour les citoyens et citoyennes de Carouge. C'est aussi faire fi de tout ce qui est fait au niveau du service des ressources humaines car chaque dossier est étudié lorsqu'il y a un appel d'offre passé au niveau de la commune.

Vous croyez que les choses se font simplement ? A l'heure d'aujourd'hui, avec la Cour des comptes qui nous surveille et différentes institutions qui nous tomberaient dessus si les choses n'étaient pas faites selon les procédures en vigueur.

Tous les dossiers sont étudiés et présentés au Conseil administratif avec des critères extrêmement pointus et il est possible d'obtenir toutes les explications nécessaires afin de savoir pourquoi tel ou telle personne a été retenue pour un emploi.

Il y a un terme que nous ne pouvons pas accepter au point 3 qui consiste à s'opposer à l'engagement de frontaliers.

De notre point de vue, il ne peut y avoir une préférence, quelle soit nationale, cantonale ou communale. Parler de préférence communale est inacceptable et nous ne pouvons pas stigmatiser des catégories de personnes.

Dans le texte, le MCG définit quelle est la personne qui ne pourrait pas avoir un emploi sur notre commune et il est écrit : les bons frontaliers et les mauvais. Ne sont pas concernés les suisses de l'étranger parce qu'ils sont suisses mais habitent en France. Ce qui est gardé dans cette définition sont les étrangers de l'étranger et c'est une catégorie de personnes. Pour le groupe socialiste, c'est inacceptable.

Il est vrai que nous sommes en période de crise et il comprend que la population carougeoise réagisse en disant, par exemple, que pour tel poste, je connais un voisin qui avait peut-être les compétences et les capacités pour l'occuper. Il s'agit de rassurer et d'apporter des informations à la population carougeoise. Dans des périodes comme celle-ci, il faut de la solidarité et ne pas fermer les frontières. La région est entraîné d'évoluer et nous ne pouvons pas suivre cette évolution si nous acceptons cette résolution.

L'histoire nous a montré qu'en temps de crise, les extrémismes se développent et amènent au pouvoir des gouvernements qui profitent de ces situations et les gens se surveillent les uns, les autres.

La proposition des socialistes qui a été faite ce soir au Président de ce conseil est de réunir une commission toutes commissions réunies pour apporter les réponses aux questions que se posent la population carougeoise afin que nous puissions écouter les réponses du Conseil administratif concernant l'étude des dossiers au niveau des ressources humaines et les relayer à la population afin de la rassurer.

En l'état, et le parti socialiste s'adresse au MCG, nous ne pouvons pas prendre en considération cette résolution parce qu'elle est juridiquement et humainement inacceptable.

M. Papparou déclare que loin d'essayer de traiter les problèmes, le MCG cherche à les amplifier et à proposer des solutions absurdes, telle que la proposition qui nous est faite ce soir.

Soyons heureux qu'ils ne proposent pas des solutions plus radicales pour vaporiser le problème.

La perméabilité de la population aux thèses du MCG ne nous rappelle que des mauvais souvenirs. Il nous faut sortir coûte que coûte du piège d'une lecture simpliste des problèmes et proposer des solutions qui s'appuient sur les solidarités et sur le sentiment d'une appartenance à un monde commun, que les responsables politiques ont pour devoir de traduire l'espace économique, sociale et politique.

Que le MCG cesse de nous faire croire que la discrimination entre résidents et non résidents est une valeur morale et juste. Ne lui laissons pas le soin de dicter son propre agenda sur des sujets aussi sensibles.

Quant à nous, il est plus que temps de mettre un terme au recul sociaux qui explique, en partie, son influence. A nous de définir les conditions pour l'établissement d'une société plus juste, plus fraternelle, plus solidaire, plus ouverte au monde.

Il nous faut exercer une vigilance continuelle et un effort permanent pour discerner ce qui est dangereux, même dans un discours en apparence innocent. Il est de notre devoir de tracer la frontière entre ce qui est tolérable et ce qui ne l'est pas. Pour être tolérant, il faut fixer les limites de l'intolérable. Chacun a le droit de dire non à ce qu'il n'aime pas.

Raison pour laquelle, nous ne prendrons pas en considération cette résolution.

Mme Marti déclare que le groupe des Verts se réjouit de la progression du MCG en un mois puisqu'il repousse les frontières de l'employabilité des membres du personnel. Il y a un mois, il proposait de n'employer que des gens habitant sur Carouge et aujourd'hui, nous pourrions employer une personne habitant aux Allobroges plutôt qu'une autre personne habitant au 3 rue des Allobroges.

Suivant en cela, le critère numéro un de l'administration consiste à engager quelqu'un qui possède les meilleures compétences requises pour remplir les devoirs de son poste et c'est ce qui avait été répondu à M. Pistis en commission des affaires sociales le 23 juin 2011. Il lui avait aussi été répondu que le lieu de domicile était pris en compte et lors de la présentation du bilan 2010 de l'agenda 21, un graphique a démontré que 66%, soit deux tiers des membres de l'administration font moins de 5 km pour venir travailler. Un tiers fait même moins de 1% et elle suggère au MCG de continuer à repousser les frontières et nous arriverons peut-être au Salève et au Jura.

Notre groupe n'entrera pas en matière sur ce sujet aussi pour toutes les raisons qui ont été évoquées avant nous.

M. Buchs déclare que leur demande consiste en une discussion qui a lieu maintenant, elle est intéressante mais il ne comprend pas qu'on ne veuille pas entrer en matière tout en demandant d'agender une commission pour en parler. Il ne voit pas le problème puisque tout le monde veut une commission toutes commissions réunies. Il faut parler de ces sujets puisqu'il est démontré que ce qui est demandé est surréaliste mais nous ne pouvons le prouver qu'avec des éléments comme des chiffres. Si nous laissons un quelconque doute dans l'esprit de la population, on nous reprochera de ne pas vouloir en parler et, si tel est le cas, c'est que vous avez mauvaise conscience. Il faut prendre la résolution en considération pour la renvoyer en commission toutes commissions réunies afin que la commune nous présente des chiffres. C'est la proposition faite par les socialistes par e-mail il y a quelques jours.

Il ne comprend pas le fait de demander une commission sans prendre la résolution en considération et il a le sentiment que certains membres sentent que leur base n'est pas derrière eux.

Mme Hiltpold a également beaucoup de peine à comprendre cet état de fait car, soit on prend en considération cette résolution et on discute, soit on ne la prend pas en considération parce qu'on ne veut pas en parler.

Aujourd'hui, certains membres ne veulent pas prendre cette résolution en considération et débattent en posant leurs motivations depuis 20 minutes, alors, que s'ils sont contre cette résolution, ce qu'elle peut comprendre, ils peuvent simplement la prendre en considération et la refuser.

Au nom du groupe radical, elle pense qu'il serait bien de la prendre en considération pour en discuter mais si la majorité souhaite la refuser d'office et faire le débat, elle en a la possibilité. Toutefois, une discussion serait intéressante, notamment pour soutenir les jeunes et le chômage des résidents de la commune, bien qu'elle espère que cela se fasse déjà. Elle pense qu'il serait bien d'entendre la cheffe des ressources humaines sur ce sujet.

Elle n'est pas d'accord avec le dernier point de la résolution et aimerait en discuter. Il faudrait prendre en considération cette résolution pour, ensuite, exposer les raisons pour lesquelles nous sommes pour ou contre.

A côté de cela, demander une commission toutes commissions réunies pour en discuter est incompréhensible. En effet, soit on veut en discuter en prenant en considération ce document, on en parle, on le refuse ou on l'amende, soit nous n'avons aucune discussion, on ne le prend pas en considération mais on ne demande pas une commission.

M. Gevisier déclare que le groupe UDC prendra cette résolution en considération. Il souhaite répondre à M. Etienne sur ses propos concernant les accords de Schengen car il n'y a pas de réciprocité sur lesdits accords. En effet, un entrepreneur qui veut travailler de l'autre côté de la frontière a toutes les misères du monde pour trouver un emploi. Il dit à M. Etienne de regarder quelles personnes sont embauchées dans l'administration de l'autre côté de la frontière. Il ne faut pas lui parler de ses accords de Schengen, même pour un déménagement car lui-même a passé la frontière avec une voiture de déménagement, il s'est fait arrêté et on lui a demandé des documents.

Y a-t-il des entrepreneurs genevois qui travaillent de l'autre côté de la frontière ? Il demande à M. Etienne de répondre à cette question.

Mme La Chiusa souhaite répondre à Mme Hiltpold et déclare que son groupe n'entrera pas en matière pour cette résolution parce que les propos populistes que tient le MCG sont inacceptables. Par contre, il est prêt à entrer en matière sur les problèmes du chômage à Carouge parce qu'effectivement cela concerne la population carougeoise et son groupe y est attentif. Tout à l'heure, Mme Hiltpold parlait des chiffres et elle en a également relevé certains qui sont tout de même parlants. Il y a 50'000 salariés de France et 20'000 du canton de Vaud qui se rendent chaque jour dans notre région. Il y a, en contrepartie, 50'000 genevois, dont 20'000 salariés et 30'000 retraités qui vivent de l'autre côté de la frontière parce qu'ils ne trouvent pas de logements en Suisse. Cela veut dire que cette région frontalière est "occupée" avec un partenariat aussi bien du côté français que du côté suisse. Aujourd'hui, nous ne pouvons plus ignorer cette espèce de barrière et dire, comme le MCG, qu'il y a les mauvais d'un côté et les bons de l'autre. A un moment donné, il faut accepter un partenariat dans cette région franco-valdo-genevoise. C'est important et nous devons en discuter et si nous devons définir des critères et des privilèges au niveau de la commune, personnellement, elle les mettrait au niveau des jeunes, des personnes de 50 ans et des personnes handicapées.

Mme De Haller Kellerhals souhaite apporter quelques éléments :

La Ville de Carouge, soucieuse de maintenir sa tradition d'ouverture, de tolérance et de proximité, de doter son administration des compétences nécessaires à la délivrance de prestations de qualité et de faire face aux enjeux du futur, mène une politique des Ressources humaines visant à maintenir, développer et valoriser :

- L'efficacité des collaborateurs et collaboratrices ainsi que de l'organisation ;
- La valorisation des compétences ;
- L'engagement et la motivation de chacun et chacune ;
- L'équité de traitement et la transparence des processus et des décisions ;
- La participation à l'insertion professionnelle des jeunes et des personnes sans emploi.
- Le développement de compétences pointues ;
- La participation du personnel à la définition des conditions de travail ;
- La qualité de vie au travail et la qualité relationnelle ;
- Des conditions sociales modernes et avantageuses ;

Le recrutement des nouveaux collaborateurs s'inscrit dans le même cadre et se base sur les critères suivants :

- L'adéquation des compétences au profil du poste ;
- Le savoir-être attendu pour occuper le poste et collaborer au sein de l'équipe et de l'administration ;
- La capacité à évoluer conjointement aux enjeux futurs identifiés du poste ;
- Des valeurs en cohérence avec notre culture d'entreprise ;
- La prise en compte des situations des personnes sans emploi ;

- A compétences égales, ce qui est extrêmement rare, la valorisation des candidatures locales ;
- L'exclusion de toute discrimination, par exemple liée à l'âge, au sexe, à l'origine, l'appartenance ethnique, religieuse ou politique.

Dans le cadre de l'insertion socio-professionnelle :

Nous collaborons avec l'Office Cantonal de l'emploi afin de permettre à des chômeurs et chômeuses de développer leurs compétences et expériences professionnelles. Nous accueillons principalement :

- Des jeunes en stage professionnel afin de leur offrir une première expérience professionnelle et d'augmenter ainsi leurs chances de trouver un emploi fixe et durable ;
- Des personnes en stage d'emploi-formation au sein du secteur Voirie afin de consolider leur parcours professionnel antérieur, d'attester de compétences liées à l'exécution du travail de manœuvre polyvalent, de cantonnier et de manœuvre-jardinier ainsi que de la capacité à travailler en équipe ;
- L'engagement temporaire de personnes que nous adresse la bourse à l'emploi de l'œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) pour faire face aux remplacements nécessaires au sein du service Transports, Voirie et Espaces verts.
- La collaboration avec l'association Partage œuvrant pour l'insertion de personnes au chômage par le biais de la prestation Cyclotri.

Ces différentes modalités nous permettent de favoriser ainsi l'engagement des personnes en recherche d'emploi et ayant démontré leurs capacités au sein de notre administration et de l'association Partage. Il s'agit de postes de manœuvres polyvalents et espaces verts que nous ouvrons alors uniquement à l'interne afin de concrétiser des parcours de réinsertion professionnelle auprès de deux institutions, l'OCE et la bourse à l'emploi d'OSEO afin de prendre également des demandeurs et demandeuses d'emplois habitant sur le territoire carougeois.

Concernant l'insertion des jeunes :

Nous pouvons compter sur l'engagement de notre personnel, sa capacité à transmettre ses compétences professionnelles ainsi que le goût de leur métier aux futurs jeunes professionnels, par le biais de stages et d'apprentissages que nous développons continuellement.

Nous accueillons des apprenants, apprenantes et stagiaires dans les formations/professions suivantes :

Horticulteur/Horticultrice ;

Menuisier/Menuisière ;

Charpentier/Charpentière ;

Constructeur/Constructrice de routes ;

Agent/Agente d'exploitation ;

Agent/Agente d'information documentaire ;

Employé/Employée de commerce (CFC, matu pro, stage 1^{er} emploi) ;

Travailleur/Travailleuse social-e ;

Muséologue.

Et, nous sommes actuellement en train de développer les conditions nécessaires à l'autorisation de former dans les domaines de la mécanique sur véhicules utilitaires et de la peinture en bâtiment ;

Le recrutement des nouveaux collaborateurs et collaboratrices se déroule de la manière suivante :

- De manière générale l'ensemble des postes sont mis au concours tant à l'interne des services qu'à l'externe (site Internet, presse, affichage) ;
- Peuvent faire exception à ce principe d'ouverture externe les situations suivantes :
 - o La promotion interne lorsque les compétences présentes sont clairement identifiées ;
 - o La stabilisation de personnes ayant fait leurs preuves par des stages d'insertion ou des remplacements de longue durée ;

Concernant les chiffres :

Nous avons actuellement 277 collaborateurs à Carouge, dont 37 vivent hors du Canton, 5 en Suisse et 32 en France. Parmi ces 32 personnes, seuls 10 sont des frontaliers français les autres étant des Suisse qui vivent en France.

Ainsi, en terme de pourcentage, nous avons quasiment 87 % de nos collaborateurs qui vivent sur le canton de Genève et environ 13% en dehors, dont 11,55 % en France voisine et seulement 3,6% d'entre eux ont des permis G.

Mme Budry déclare au nom d'A Gauche Toute que son groupe est pour la liberté d'expression mais, selon le règlement du Conseil municipal, la résolution signifie : "une déclaration du Conseil municipal". Nous ne pouvons pas laisser passer une telle déclaration et refuserons l'entrée en matière. En effet, il est tout à fait contraire à nos convictions morales et notre programme politique de laisser interdire le droit au travail à des frontaliers et frontalières. Nous pensons aussi qu'idéalement, les domiciles et les lieux de travail devraient être le moins éloigné possible les uns des autres mais nous voulons que la commune tienne compte des postulations des personnes qui vivent au-delà de la commune et même à Saint-Julien, dont, vous avez pu constater le faible pourcentage. La volonté d'interdire l'accès au travail à un groupe de personnes en fonction de leurs origines ou leurs nationalités n'est pas représentatif du vote de la population carougeoise qui a élu trois Conseillers administratifs qui militent contre les discriminations, ce dont nous les remercions.

M. Pistis remercie les intervenants pour leurs théories et cette auto-publicité.

Concernant les accords bilatéraux, il défie les membres d'aller sur France en qualité de Suisse et d'acquiescer la possibilité d'accéder à une place dans l'administration Française ou en Italie et en Espagne. C'est une réalité car si nous ne sommes pas citoyens du pays, il n'est pas possible d'accéder à une administration d'un autre pays. Le code des obligations n'interdit pas d'avoir une préférence par rapport au fait que l'employé doit habiter sur Genève. Ce n'est pas parce que nous avons signé lesdits accords de Schengen que notre code des obligations interdit d'avoir certaines exigences. Il en veut pour preuve que si vous voulez exercer le métier d'avocat sans être domicilié à Genève, titulaire d'un permis C et à l'époque il fallait être Suisse, il n'est pas possible d'être inscrit au barreau des avocats.

Il rappelle que la pétition " frontaliers assez" a été acceptée par le Conseil d'Etat et prise en considération. Des déclarations ont été faite l'année passée par deux Conseillers d'Etat qui voulaient favoriser la réintégration des chômeurs et celles et ceux qui n'ayant pas de travail.

Genève a environ 7% de chômage et c'est le Canton de Suisse qui a le taux le plus élevé.

On se dédouane en disant que le chômage est de la responsabilité du Grand Conseil mais c'est la responsabilité de tout à chacun et pas seulement le Grand Conseil et l'office de l'emploi.

Concernant les HUG, les trois quart du personnel est frontalier, c'est-à-dire, des personnes qui n'habitent pas le Canton. Cela a fait la une des journaux et pour nous il y a un déséquilibre constaté. Ces personnes travaillent dans une administration Genevoise et veulent nous représenter. Le cas a été dénoncé et nous sommes pour une équité et un équilibre.

Il remarque que le point 3 de cette résolution a été régulièrement soulevé par des membres qui se sont volontairement arrêté en cours de lecture sans finir la phrase puisqu'ils ont lu : "pour s'opposer à l'engagement de frontaliers". La phrase complète est : "à s'opposer à l'engagement de frontaliers dans l'administration municipale carougeoise et dans les fondations communales".

Mme De Haller Kellerhals nous a donné quelques chiffres mais elle n'a pas lu la résolution dans son entier puisqu'elle a évoqué les emplois communaux alors que la résolution soulève

également la problématique des fondations municipales dont les chiffres n'ont pas été rapportés et, à son avis, peuvent valablement faire chuter le taux qui a été exposé.

Toutefois, il relève l'honnêteté de faire la distinction entre ce qu'est un Suisse habitant à l'étranger et titulaire d'un permis G alors que d'autres personnes autour de cette table ont voulu faire un amalgame et de la désinformation.

Il y a 15-20 ans, lorsqu'une personne voulait travailler à la commune de Carouge, le règlement prévoyait qu'elle habite la commune et soit de nationalité Suisse ou titulaire d'un permis C. Aujourd'hui, ces valeurs sont perdues et nous le regrettons car celles-ci nécessitent une certaine approche sociale et une connaissance de la commune.

Comme l'a relevé Mme Hiltpod dans un quotidien de la place de Genève, c'est une question de bon sens.

Il engage les membres à soutenir cette résolution pour un renvoi en commission toutes commissions réunies comme cela a été demandé par mail par M. Patrick Monney.

M. Monney intervient sur les propos de Mme Hiltpod concernant la raison pour laquelle nous son groupe ne veut pas entrer en matière sur cette résolution. Celle-ci ne respecte pas les personnes, ni juridiquement, ni humainement et ne peut être acceptable. Toutefois, son groupe a demandé une commission toutes commissions réunies pour en discuter.

Ce soir, nous avons eu un très bon débat politique qui peut répondre aux souhaits de M. Buchs puisque nous avons eu des chiffres.

Toutefois, son groupe va réitérer sa demande pour la convocation d'une commission toutes commissions réunies.

Le Président ajoute à l'attention de M. Monney que sa demande d'agender une commission toutes commissions réunies a été transmise à notre Secrétaire général. Celle-ci est dans le pipe-line mais il n'y a pas de date disponible avant fin mai.

M. Monney réagit à la remarque de M. Pistis concernant les avocats étrangers car ceux-ci peuvent être inscrits sans problème au barreau genevois.

Mme Stebler remarque que c'est un débat qui revient à chaque période de crise. En effet, lorsque l'économie est prospère, les frontières s'ouvrent et on va chercher le personnel manquant. Aujourd'hui, nous sommes en période de crise et nous avons tous envie, lorsqu'un poste se libère, que notre frère, notre fils, nos amis et connaissances en bénéficie. Le problème est qu'il n'y a plus de travail pour tous et dans l'exemple d'un poste de concierge, il y a peut-être 300 postulants. Comment est-ce que la commune peut engager tout le monde ? Bien sûr, si ce n'est pas quelqu'un de proche qui est engagé, nous sommes déçus et on cherche des coupables.

Elle pense qu'il faut diminuer radicalement le temps de travail de chacun car il n'y a plus assez de créations d'emplois mais personne ne souhaite en parler autour de cette table. Il faut trouver des réponses politiques et syndicales pour travailler moins, comme par exemple 30 heures au lieu de 42 pour que tout le monde ait un emploi.

M. Baertschi souhaite intervenir sur trois points. Le premier est qu'en termes de droit supérieur, nous ne pouvons pas exclure une catégorie de travailleurs. Le deuxième est que des formes de protectionnisme existent et, par exemple, l'administration française n'engage pas d'étrangers dans les finances par exemple, bien qu'elle soit membre de l'union européenne, ni dans le domaine de la sécurité même pour des personnes espagnoles ou italiennes qui sont membres de la communauté européenne. Il y a certaines clauses qui existent à l'étranger sans parler du problème du citoyen Suisse qui veut s'engager à Saint-Julien. Le troisième point est que nous ne sommes pas des privés et si Rolex va chercher de la main d'œuvre étrangère ou frontalière et que cela redonne de l'emploi, c'est un débat qui tient la route à certains égards et notamment sur le plan économique.

En ce qui nous concerne, nous utilisons l'argent des contribuables et nous avons une notion de fonction publique. Il a un peu de peine avec le commentaire de Mme De Haller Kellerhals parce qu'il y a quand même un malaise à Carouge. Il est vrai qu'à l'époque, il fallait être pompier et membre d'une société locale pour trouver un emploi. Aujourd'hui, nous avons tellement éliminé ces critères qu'on trouve des chefs de service qui habitent totalement à l'extérieur, peut-être même dans le canton de Vaud (pour ne pas entrer dans un débat en rapport avec les frontaliers) et il pense que ce n'est pas bien. Il faudrait réfléchir à ce que cette administration municipale participe à la vie locale sous une forme ou une autre. Même s'il y a des problèmes comme pour le logement, lorsqu'on avait fait les statuts du personnel, il avait beaucoup de réserve et il pense que tout n'a pas été réussi en matière de ressources humaines et nous avons vraiment une leçon à donner par rapport à cela. La population se plaint de cette situation et malheureusement, nous cherchons peut-être des boucs émissaires. Il y a un malaise et nous ne pouvons pas faire de l'autosatisfaction.

Mme Hiltbold rappelle l'article 56 du règlement du Conseil municipal qui dit que l'examen d'une proposition des membres du Conseil municipal commence par un débat limité à la prise en considération. La gauche a expliqué la raison de son refus à prendre cette résolution en considération, ce qu'elle peut comprendre mais en même temps, elle a été contente de faire un débat. Elle regrette que les autres membres ne se soient pas prononcés sur le fond. Nous ne nous sommes prononcé que sur la prise en considération ; pourquoi ? Par politesse ou par esprit démocratique ? Mais par sur le fond alors que la gauche l'a fait en expliquant ses motifs.

Si nous devons retenir l'avis du groupe Radical sur le fond, elle aimerait qu'on retienne que celui-ci est opposé au point 3 et le point 2 serait à préciser. Elle tenait à le dire car elle n'a pas envie qu'on retienne du groupe radical qu'il veut entrer en matière et accepte cette résolution car ce n'est pas le cas.

Effectivement, elle pense qu'il faut soutenir les jeunes et les chômeurs de la commune de Carouge à compétences égales. Mme De Haller Kellerhals a expliqué ce qu'il en est et nous n'avons visiblement plus besoin d'une commission.

Il ne faut pas retenir que le parti radical est favorable à cette résolution et cesser d'employer des frontaliers.

M. Buchs fait remarquer que nous avons eu un débat que nous ne voulions pas. Nous aurions très bien pu le faire en commission où l'on nous aurait présenté des chiffres. De plus, certains propos que nous avons entendus n'étaient pas justes. Le chômage à Genève n'a rien à voir avec les frontaliers et cela a été démontré par des chiffres. Par contre, nous manquons d'emplois demandant peu de formation.

Cette année, l'industrie horlogère va augmenter son personnel de 5'000 postes de travail car ils battent tous les records de ventes historiques. Sur ce nombre, il y aura probablement très peu de genevois parce qu'il n'y a un manque de gens formés à ce type de tâches. Il faut, lorsqu'il y a des emplois demandant peu de formation, qu'ils soient consacrés aux personnes de la région qui sont peu formées.

Pour le reste, on est obligé de faire avec les gens de l'extérieur et le PDC est absolument opposé à l'idée d'empêcher les gens de venir travailler à Genève. La population de la France voisine est le bassin historique de notre population. Les gens sont toujours venus travailler à Genève et nous avons tous des personnes de la famille qui vivaient en haute Savoie et il est normal qu'ils viennent travailler à Genève ; c'est le cas depuis des temps très anciens.

Par contre, lorsqu'il y a un emploi demandant peu de formation, il faut le réserver aux gens qui vivent ici et sont au chômage.

Le Président fait voter la prise en considération de la résolution.

Le résultat du vote est de 13 oui, 13 non et 2 abstentions et le Président doit trancher.

Le Président prend en considération cette résolution.

La prise en considération est acceptée par 14 oui, 13 non et 2 abstentions.

Le Président déclare que le bureau du Conseil municipal propose le renvoi en commission des affaires sociales.

M. Buchs propose le renvoi en commission toutes commissions réunies.

M. Pistis propose également le renvoi en commission toutes commissions réunies.

Le renvoi en commission toutes commissions réunies est accepté par 18 oui, 1 non et 8 abs-tentions.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation

M. Pistis souhaite connaître les chiffres pour les emplois au niveau des fondations communales.

9. PETITIONS

1. Pétition 5-2011 R : pour sécuriser l'accès depuis le chemin de la Grande-Pièce au chemin de Pinchat et inversement

Cette pétition a été prise en considération le 15 décembre 2011 et renvoyée en commission des pétitions.

Celle-ci s'est réunie le 8 mars 2012 et le rapport a été établi par M. Gerster.

La commission a voté favorablement le renvoi de cette pétition au Conseil administratif par 10 oui.

Le président ouvre la discussion.

M. Papparou constate qu'après la commission autour de ce thème, le Conseil Administratif a agi avec diligence et a placé un compteur kilométrique au bon endroit permettant ainsi aux automobilistes de réaliser à quelle vitesse ils circulent sur la descente du plateau de Pinchat à Carouge. Il tient à le remercier pour cette efficacité.

M. Gevisier n'a pas compris que lors de la construction, un mur anti-bruit n'ait pas été construit du côté du chemin de Pinchat. En outre, il observe que la sortie et l'entrée de ces bâtiments sont catastrophiques et il faudrait s'en référer aux architectes. Pour sa part, il refuserait que la commune participe au financement du mur anti-bruit.

Mme La Chiusa habite dans ces immeubles et a signé cette pétition. Elle insiste sur le fait qu'il y a beaucoup de familles avec des enfants et poussettes qui doivent traverser cet axe très dangereux. Quand elles sortent en voiture, les miroirs ne sont pas suffisants, parce que suivant la lumière, l'angle de visibilité est très mauvais. Le seuil de dangerosité dans ce secteur est très important et à cela s'ajoute le bruit. À son avis, il faudrait réagir assez rapidement.

Pour M. Etienne, cette pétition, comme d'autres, est l'expression d'une problématique plus large ou la conséquence de la manière dont on aménage. Genève est sous une telle pression de demandes de logements qu'elle ne prend peut-être pas le temps de réfléchir à l'aménagement. La circulation pose des problèmes très concrets qu'il faut résoudre. Il donne l'exemple du quartier de Cressy. Pour lui, au moment d'étudier des plans d'aménagement, il faut tenter d'aller le plus loin possible dans l'étude des problèmes de la mobilité.

Concernant la sécurité, Mme Hiltpold admet qu'il est nécessaire d'agir. Concernant les nuisances sonores et la pose d'un revêtement, il faudrait en savoir davantage et se demander s'il faut le faire pour ces habitants ou pour tout le chemin.

Mme Stebler note que ce qui a été fait dans ce quartier pour la circulation des habitants est l'exemple qu'il ne faudrait plus jamais reproduire à l'avenir. Elle ajoute que ce quartier va se densifier de l'autre côté de la route. On parle toujours du besoin de construire des crèches, or ces crèches créent elles aussi des encombrements. La commission urbanisme et travaux semble toujours trouver que ce n'est pas le moment de discuter de la circulation et qu'il ne faut pas mélanger les choses. Elle pense qu'il faudrait, au contraire, à chaque fois que l'on construit s'interroger des conséquences sur le trafic, la pollution, le bruit, l'avenir des habitants à travers les nuisances des voitures. Par exemple, pour la construction/rénovation du parking Vibert, tenir compte des conséquences de ces trois cent places supplémentaires. Elle invite donc les conseillers municipaux à lier tous ces éléments à l'avenir.

M. Walder rappelle que les mesures envisagées à court terme sont la possibilité d'un passage piéton, d'un radar pour flasher les automobilistes en excès de vitesse et l'éventualité d'accroître la visibilité d'accès et de sortie du chemin. Concernant le réaménagement de la rue, il était question de réaménager le chemin de Pinchat avec un élargissement du trottoir et une voie cyclable, ce qui nécessite de posséder des parcelles. Le jour où ce projet sera prêt, le Conseil municipal pourra décider si le revêtement phono absorbant vaut la peine d'être posé.

M. Gevisier signale qu'il fallait tout étudier en amont. Désormais, il faudrait dérouter la circulation au niveau de la Route de Veyrier de manière à éviter les pendulaires qui descendent sur Carouge.

M. Voignier revient sur une proposition oubliée par M. Walder : un feu intelligent qui contrôlerait la vitesse et passerait au rouge en cas d'excès de vitesse en montant ou en descendant le chemin de Pinchat.

M. Pistis pense que ce type de feu n'est pas forcément une bonne idée car le Canton a décidé de les éviter : les gens savent où se trouvent les capteurs, vont vite, puis ralentissent au niveau du capteur, avant d'accélérer à nouveau.

Le renvoi de cette pétition au Conseil Administratif est accepté à l'unanimité.

10. QUESTIONS

Questions écrites

Le président annonce qu'il a reçu deux questions écrites.

Les commerçants de la rue Saint-Victor voient rouge ! Ca va péter...

Depuis près de 5 ans la rue Saint-Victor subit par intermittence des travaux entraînant toutes sortes de nuisances.

Entre ceux liés au tram, ceux des SIG, ceux de la Commune, l'entrée au cœur de Carouge, comme partout actuellement au centre de Carouge, est à la limite de la zone sinistrée chez les commerçants.

Les effets négatifs se répercutent sur les chiffres d'affaire. Certains dans le pétrin perdent actuellement jusqu'à 45 %. Un artisan boulanger pas loin de cette rue perd environ 20%. Force est de constater le poumon économique du centre de Carouge voit rouge.

Ca ne peut plus continuer ! Tant les habitants que les commerçants ont besoin de se sentir soutenus, compris et surtout écoutés. Il en va de la Paix économique et sociale de la Cité Sarde.

Avant que des citoyennes et citoyens en rogne ne viennent manifester devant la Mairie, nous aimerions savoir si le Conseil administratif entend soutenir l'économie de Carouge, no-

tamment en organisant une rencontre entre les commerçants, les habitants, les TPG et les SIG afin de pouvoir expliquer aux communiens la nécessité de ces travaux et leur planification.

Nous remercions Madame le Maire, Madame et Monsieur les Conseillers administratifs de colmater sans délai les fissures connues au centre de Carouge avant qu'un dérapage ne face sombrer la paix de notre Cité.

Carouge ne doit pas devenir le scandale routier de la Suisse !.

UDC Carouge

Pourquoi cette hémorragie à Carouge ?

Depuis quelque temps des employés quittent l'Administration.

Par exemple, le responsable de la communication, le Chef ad intérim de la Police municipale, le sous-chef du Service travaux voirie et tous ceux que nous ne savons pas.

Qui est le suivant ?

Surpris, nous souhaiterions connaître les raisons d'une part, d'autre part, quelle politique vecteur de cette hémorragie, et enfin de savoir si un malaise au sein de l'Administration de la Ville de Carouge est Né ces 11 mois derniers mois.

D'ores et déjà, un grand merci à Madame le Maire, Madame et Monsieur les Conseillers administratifs de donner la suite qui convient à cette présente question écrite.

Le Président indique que les questions écrites seront transmises au Conseil administratif qui donnera réponse par écrit.

Questions orales

M. Pistis : pourquoi a-t-on installé un centre de requérants d'asiles déboutés dans une zone sensible au centre de Carouge alors des problèmes importants étaient prévisibles ?

M. Pistis estime que le fait qu'ouvrir un centre de requérants d'asile sous la salle des fêtes de Carouge, à proximité d'un parc pour enfants, était une très mauvaise idée. Ce centre héberge quarante ou trente-six hommes (selon ce qu'on lui a dit) qui font l'objet d'une non-entrée en matière. Etant donné que des problèmes étaient prévisibles, il demande pour quels motifs ce centre de requérants d'asile a été ouvert. Par ailleurs, il explique qu'il a reçu un appel téléphonique de la part d'une journaliste qui lui a demandé s'il savait que ce centre allait prochainement fermer. Une information avait été reçue deux semaines avant l'ouverture de ce centre, qui a eu lieu le 28 janvier 2012. Les conseillers municipaux avaient également reçu une invitation à une séance d'information. Il demande pour quels motifs le Conseil administratif n'a pas avisé les conseillers municipaux qu'un accord avait été trouvé et pour quels motifs il s'empresse à communiquer l'ouverture mais n'informe pas de la future fermeture.

Mme Lammar répond que la raison pour laquelle le centre a été ouvert avait déjà été donnée en janvier dans la communication sur l'ouverture du centre. Elle rappelle que le canton est tenu d'accueillir 5,6 % des personnes qui présentent une demande d'asile en Suisse. En janvier 2009, le Conseil d'Etat a décidé de solliciter les communes pour contribuer à l'accueil des requérants d'asile par la mise à disposition de certains locaux. En mai 2009, une convention de mise à disposition a été signée avec l'Etat et la commune de Carouge prévoyant la mise à disposition des locaux de l'abri PC situés sous la salle des fêtes. Cette convention prévoyait la mise à disposition des locaux moyennant un loyer mensuel à charge de l'Hospice général. C'est à ce moment-là qu'il a été prévu que ce lieu puisse, si l'Hospice décidait qu'il

avait besoin de plus de place, accueillir des requérants d'asile. Suite à l'incendie du foyer des Tattes qui a eu lieu pendant les fêtes de fin d'année et compte tenu de l'augmentation des demandes d'asile, l'Hospice général a décidé d'activer la convention avec Carouge. C'était une obligation pour Carouge mais le Conseil administratif se réjouissait également de pouvoir participer à cet accueil que doit remplir le canton. Les responsabilités avaient également été communiquées en janvier. La responsabilité de cet abri revenait à l'Hospice général, qui prévoyait une présence 24 heures sur 24 d'un agent de sécurité et de personnel d'encadrement. Le Conseil administratif a également communiqué que des agents de la police municipale feraient des patrouilles régulières dans les parages. C'est ce qui a été fait. La police cantonale avait également indiqué qu'elle serait présente par le biais de deux personnes affectées pour les requérants d'asile.

Mme De Haller Kellerhals explique qu'elle a été informée hier après-midi par M. Levrat, le Directeur de l'Hospice général, du fait que l'abri n'allait sans doute plus être utilisé pendant quelques temps car un abri devait être ouvert à Lancy vu le manque de place. Il y a beaucoup de nouveaux arrivants et l'Hospice général ne sait plus comment faire pour loger toutes ces personnes. Ils ont donc décidé d'ouvrir un abri PC avec les autorités de Lancy. Elle a demandé à M. Levrat s'il trouvait judicieux qu'elle informe aujourd'hui le Conseil municipal. Ce dernier a dit qu'il préférerait de pas en parler pour l'instant car l'information à la population aura lieu lundi à Lancy. De toute façon le Conseil municipal aurait eu cette information en temps voulu. Par ailleurs, il ne s'agit de fermer cet abri mais de le laisser à disposition de l'Hospice général de la même manière que cela a été fait jusqu'à présent. Quand l'Hospice général aura besoin de cet abri, le Conseil administratif sera toujours aussi heureux de pouvoir aider solidairement les requérants ainsi que le canton de Genève qui n'a pas d'autre choix que d'accueillir ces personnes dont le nombre augmente. Carouge sera toujours attentive à ce que ces personnes soient accueillies dans les moins mauvaises conditions possibles, sachant que l'abri est une solution indigne auquel il est regrettable de devoir recourir.

M. Pistis remercie Mme De Haller pour sa réponse. Il regrette toutefois d'avoir appris cela par téléphone et par le biais des médias. Il passe à sa dernière question.

M. Pistis : N'aurait-il pas fallu étudier de Manière plus approfondie l'installation d'un centre de requérants d'asile déboutés en faisant participer davantage les riverains et les conseillers municipaux ?

M. Pistis rappelle que Lancy, lorsqu'il s'agissait d'ouvrir le centre de requérants d'asile il y a un an ou un an et demi, avait refusé son ouverture.

Mme Lammar rappelle qu'il s'agit d'une convention conclue en 2009. Dès lors que l'Hospice général demande d'activer cette convention, Carouge n'a pas véritablement le choix. L'Hospice général a demandé au mois de janvier de faire application de cette convention. Le Conseil administratif a tenté d'informer et de faire participer le plus possible le Conseil municipal et la population en tenant une séance d'information la veille de l'ouverture. Elle regrette que peu de conseillers municipaux soient venus à cette séance d'information. A cette occasion, les gens ont pu poser des questions et faire part de leurs inquiétudes. S'agissant de la participation de la population, il y a eu des initiatives pour organiser des rencontres avec les requérants. Ces rencontres se sont déroulées la semaine dernière et se sont très bien passées. Suite à la lecture de l'article de *La Tribune*, le Conseil administratif s'est renseigné. Effectivement, la police n'était pas au courant de quoi que ce soit qui se soit déroulé là-bas. Ils n'ont reçu aucune plainte. Les agents de la police municipale, qui sont régulièrement sur place, n'ont rien constaté non plus, leurs rapports avec les requérants d'asile ayant toujours été bons et courtois. Des patrouilles de la police cantonale se sont régulièrement déplacées pour vérifier qu'il n'y ait pas de drogue. Aucune substance illicite n'a été découverte dans les arbs ou aux abords. Aucun problème n'a donc été recensé. Le seul élément est qu'aujourd'hui a été reçue une lettre d'une personne relatant ce qui était mentionné dans *La Tribune*.

M. Pistis trouve inadmissible devoir attendre que les gens déposent plainte suite à un événement. Il y a des problèmes et des dysfonctionnements. Ce n'est pas parce que personne ne dépose plainte ou ne fait appel aux APM qu'il ne faut rien faire. Il ne faut pas attendre qu'il y ait des blessés. Les gens ont estimé qu'il y avait un dysfonctionnement car des personnes occupaient un parc destiné à des enfants alors qu'elles n'avaient rien à y faire. C'est une réalité, il ne faut pas attendre que quelqu'un dépose plainte ou fasse appel à la police ou aux APM. Il y a aujourd'hui des gens qui ne sont pas satisfaits, qui ont peur et qui n'osent plus aller dans ce parc destiné à des enfants. C'est la réalité que relate le courrier qui a été reçu aujourd'hui.

Mme Lammar répond qu'aucune information dans ce sens n'a été reçue. Elle est d'accord sur le fait qu'il n'est pas nécessaire d'attendre qu'une plainte soit déposée pour constater des soucis. Mais personne n'était au courant d'un quelconque problème. Le seul élément dans ce sens a été reçu aujourd'hui, comme par hasard, alors que le communiqué de presse de M. Pistis date d'hier. Il s'agit d'un courrier daté du 20 mars 2012 d'une personne qui se plaint d'avoir été importunée par la présence des personnes – impossible de savoir s'il s'agissait de requérants d'asile sur la base de la lettre envoyée – qui se trouvaient dans le parc alors qu'elle y était avec sa fille. Elle rappelle que le parc est public, même s'il faut que les relations entre les personnes restent courtoises. Au vu de ce courrier, rien ne dit que ce sont les requérants d'asile qui ont posé problème. La lettre parle « d'africains majeurs qui ne parlaient pas forcément bien le français ». Il est important d'appliquer la présomption d'innocence. En prenant connaissance de ce courrier aujourd'hui, elle ne sait pas si les personnes visées sont des requérants d'asile. Elle ne peut donc pas dire pour l'instant qu'il y ait des problèmes avec les requérants d'asile, d'autant plus que la police municipale et les APM n'ont relevé aucun problème.

M. Monney : information chantier du CEVA au parc du Val d'Arve ?

M. Monney souhaite calmer les esprits, animés. Concernant le chantier du CEVA, il observe que le panneau d'information est très petit et il trouve cela dommage. Il demande que le Conseil Administratif intervienne auprès de la direction administrative du CEVA pour qu'elle mette en place des panneaux plus importants et éventuellement un planning des étapes de chantier qui se dérouleront dans le parc du Val d'Arve.

M. Walder trouve la proposition excellente et va la transmettre auprès de la direction CEVA.

M. Barthassat : chèque activité sportive ou culturelle

M. Barthassat s'enquiert de la situation du chèque activités sportive ou culturelle de CHF 200.– pour les enfants, sachant que la commune de Lancy a fait cela en trois mois tandis que Carouge n'a toujours rien fait en deux ans. Il demande si quelqu'un fait obstacle au sujet voté par le Conseil municipal.

Mme de Haller Kellerhals ne pense pas qu'il y ait une volonté de blocage mais souligne l'impossibilité d'appliquer telle quelle la proposition qui a été faite, car cela demanderait beaucoup trop d'investissement de la part du personnel qui n'a actuellement pas les disponibilités pour trouver une solution peu gourmande en temps. En l'absence d'une solution idéale, il est impossible de mettre en application quelque chose qui déborderait complètement les horaires des collaborateurs du service des affaires sociales.

M. Barthassat lui suggère de demander à ses collaborateurs de prendre langue avec la commune de Lancy qui elle, a mis le système en place en trois mois.

Mme Marti : voiture balayeuse et repos du dimanche, quelle organisation ?

Mme Marti voudrait que soit revue l'organisation de la voirie afin que les employés ne soient pas occupés à des tâches ordinaires le dimanche en particulier et dans une moindre mesure le samedi. Elle explique qu'au carrefour Vibert/Promenades et certainement en d'autres lieux, les voitures-balai passent le dimanche à 7h00, seules heures possibles de tranquillité publique, alors que cette zone connaît déjà énormément de nuisances sonores, dont celles des fêtes perpétuelles.

M. Walder a pris quelques renseignements et répond que ces véhicules de nettoyage passent en effet le matin à 9h30 en hiver et dès 8h00 l'été en raison de la préparation pour le Tour de plage. Le service de la voirie étudie la question pour veiller à ce que les horaires soient respectés. Il propose de tenir une commission de l'entretien du domaine public pour présenter l'organisation actuelle de la voirie à Carouge et le Conseil municipal décidera s'il y a lieu ou non de nettoyer tout ou partie des rues le dimanche. Ceci permettra aussi au service de montrer aux conseillers municipaux ce qu'il trouve dans les rues le dimanche.

M. Gevisier : zone piétonne Place du Marché-Rue Saint Joseph

M. Gevisier demande où en sont les démarches sur la création de cette zone piétonne dont la fermeture des rues est prévue pour le début de l'été.

M. Walder répond que le processus suit son cours. Le Conseil administratif a environ deux réunions par mois avec les commerçants pour discuter des aménagements et de la mise en place de mesures d'accompagnement de la mise en zone piétonne qui reste prévue pour cet été. Dès que le pré-projet sera discuté avec les commerçants, il sera présenté au Conseil municipal. Les commerçants participeront à la fête de mise en place, dont la date n'a pas encore été fixée et dépendra des disponibilités de chacun.

M. Wolfisberg : travaux de la rue St-Victor

M. Wolfisberg demande pourquoi le nouveau Conseil Administratif a autorisé que les travaux soient faits simultanément alors que l'ancien Conseil Administratif avait prévu de les faire par tronçons. En effet, avec le manque de places de stationnement et le fait qu'il est désormais interdit d'emprunter la rue St-Victor, le chiffre d'affaires des commerces baisse fortement, notamment dans le vieux Carouge.

Mme Lammar répond qu'il y a eu des fuites de gaz à la rue St-Victor et les SIG ont dû intervenir à plusieurs reprises en urgence. On ne pouvait plus attendre sans risquer une catastrophe sur ce tronçon. Le Conseil Administratif a dû autoriser ces travaux au vu de l'urgence de l'état déplorable des canalisations de gaz. Le Conseil Administratif a néanmoins souhaité que les travaux ne commencent qu'après les manifestations de l'automne dont *Run to Run* et soient interrompus durant les fêtes pour permettre l'accès aux commerces et limiter les dégâts sur ces derniers. Ces travaux doivent désormais être faits. À l'avenir, on souhaite pouvoir coordonner tous les travaux en même temps. Pour information, elle note qu'il avait été demandé que les TPG et les SIG se réunissent pour planifier et coordonner leurs travaux. Après cette réunion, ces services ont observé que c'était la première fois qu'ils se retrouvaient autour d'une table ! En principe, les travaux devraient être achevés pour les premières manifestations du printemps.

M. Wolfisberg demande s'il serait possible de discuter avec les SIG pour accélérer ce processus qui prend un temps important au vu des travaux aux rues de Veyrier et Montfalcon qui gagnent quasiment tout Carouge.

Mme Lammar réitère que le planning prévoit la fin des travaux à la belle saison. Elle espère qu'il sera respecté. Cependant, elle propose d'organiser une commission avec les TPG et les SIG sur la question des travaux pour que le Conseil municipal puisse poser des questions sur le chantier. Elle ajoute que quand il s'agit de travaux peu urgents, le Conseil Administratif essaye

en effet qu'ils ne soient pas tous faits en même temps, mais que quand il y a urgence, il n'a pas le choix.

M. Wolfisberg trouve cette proposition excellente.

Mme Hiltpold : Gymkhana

Mme Hiltpold signale qu'elle avait déjà posé la question, il y a aussi une question écrite de l'UDC et celle de M. Wolfisberg sur le même sujet. En arrivant depuis la place d'Armes, c'est un vrai gymkhana pour entrer ou passer dans Carouge. Elle trouve que c'est compliqué et que les gens pourraient être mieux informés par un schéma à l'entrée des zones. Elle rappelle qu'outre les commerçants, il y a aussi des habitants à la rue St-Joseph. Il serait bon que ces derniers soient eux aussi écoutés.

M. Walder explique concernant les chantiers qui ne sont pas du ressort de Carouge, que c'est la responsabilité de la DGM de placer ces panneaux. Il va transmettre la demande de Mme Hiltpold. Pour ce qui est de la fermeture de la rue Saint Joseph, des discussions sont en cours avec des commerçants mais aussi avec des habitants. Si certains se sentent peu écoutés, M. Walder les invite tous les premiers mardi du mois aux portes ouvertes du Conseil Administratif où leurs doléances seront entendues.

Mme Hiltpold en prend note, mais ajoute que si des séances sont organisées avec les commerçants, elles pourraient aussi avoir lieu avec les habitants. Elle demande également pourquoi c'est fermé alors qu'il n'y a pas de trou à la rue St-Victor et que les trams peuvent circuler. Il y a un panneau indiquant que c'est fermé jusqu'en juin et les gens se demandent pour quelles raisons ils ne peuvent pas passer puisqu'il n'y a pas de trou.

Mme Lammar répond que cette question sera transmise à la DGM.

Mme Stebler : statut des requérants

À la lecture de l'article du MCG, elle s'est étonnée fortement, car toutes les autorités ont été invitées à des informations pour voir les requérants et discuter. L'article est faux, il y a peu de « nems » et beaucoup de requérants ont des permis L pour travailler. Tout c'est très bien passé avec la population et le responsable était agréablement surpris. Elle demande donc si on peut laisser publier un article faux ?

M. Baertschi : nuisances sonores de tours de plage

M. Baertschi constate que ce genre de question orale aurait été évité si l'on avait pu prendre la parole lors de certaines communications. Il faudrait à son avis revoir le règlement du Conseil municipal. Par ailleurs, il avait eu une copie de la lettre de Marcel Curty, un de ses amis, et de la réponse envoyée par la ville de Carouge qui consistait en une fin de non recevoir. La famille en question se plaignait de ne pas pouvoir suivre les programmes télévision à cause du bruit des sons durant le Tour de plage. M. Baertschi trouve que ces habitants doivent tout de même être respectés. Cela dit, il félicite pour l'organisation du Tour de plage.

Mme Lammar donne lecture de la réponse apportée à M. Curty.

Depuis plusieurs années, la Ville de Carouge organise pendant l'été une manifestation appelée "Tours de Plage" autour des fontaines de Carouge. L'objectif de cette manifestation est de proposer différentes animations qui puissent favoriser les liens entre les habitants du quartier, jeunes et moins jeunes. Toutes ces propositions sont gratuites et visent à donner à cet espace un caractère exceptionnel pendant l'été.

Au fur et à mesure des années, de nombreux habitants des Tours se sont investis bénévolement pour prêter les jeux et sortir des chaises longues lorsque les professionnels ne sont pas sur place.

Des jeunes parents, mais aussi des personnes âgées, nous ont sollicités pour que cet espace soit mieux protégé tant de l'avenue Vibert que du Boulevard des Promenades. Ces mêmes personnes nous ont également interpellés sur la nécessité de favoriser un maximum d'ombrage pour se protéger du soleil. Voilà les raisons qui ont conduit à l'installation des palissades qui sont depuis très appréciées par les nombreuses personnes présentes sur le site.

Concernant la musique et le bruit, je me suis fait confirmer par notre service de police municipale que les heures des manifestations autorisées et que le niveau sonore de la musique correspondent parfaitement aux normes en vigueur.

Vous comprendrez que la question des goûts musicaux est forcément très personnelle. Nous veillons à ce que les quelques concerts ou animations musicales proposées soient les plus variés possibles pour répondre aux attentes les plus larges. Pour votre information ce sont 6 soirées qui avaient été prévues pendant tout l'été 2011, toutes se terminant à 22h, et finalement, en raison de la météo, 4 seulement ont été maintenues.

Elle observe que bien évidemment, ces habitants sont respectés et ajoute que ces manifestations n'ont lieu qu'une fois de temps en temps jusqu'à 22 heures. Cet été, elles n'ont eu lieu que quatre fois. Il faut trouver un équilibre entre des animations qui répondent à un besoin et un souhait de la population et le respect des habitants.

M. Baertschi la remercie, mais ne se prononce pas sur les palissades mais plutôt sur le problème phonique. Il s'étonne d'apprendre que ces personnes ne peuvent pas regarder la télévision alors que la police municipale a confirmé que les nuisances sonores correspondent bien aux normes en vigueur.

Mme Lammar lui propose d'inviter cette personne afin que le Conseil Administratif lui explique de vive voix que chacun doit faire des concessions. Le programme est distribué à l'avance, on connaît les soirs où il y aura de la musique.

M. Baertschi : trottoirs, revêtements après travaux

M. Baertschi observe que rue St-Victor, la chaussée a été refaite et les trottoirs étaient en ciment, aujourd'hui, ils sont refaits en goudron. Ceci l'a étonné car c'est un appauvrissement de l'aspect. Il demande des précisions.

M. Walder répond qu'il devra attendre le prochain Conseil municipal pour avoir une réponse à ce sujet.

Le Président lève la séance à 20h50 et félicite M. Gevisier pour ses noces.

Carouge le 23 avril 2012/CT